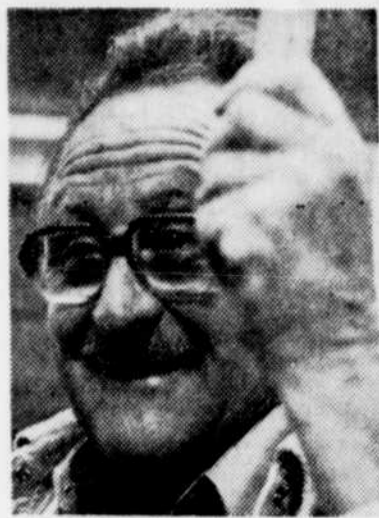


mardi

Il a enfin vaincu la "tordeuse"

Après sept années de recherches, le Dr Wladimir Smirnof, de Sainte-Foy, a enfin vaincu la tordeuse des bourgeons de l'épinière. Son insecticide bactérien est efficace.

Les détails, page C-8



Dr Wladimir Smirnof

Son mari est vicaire à Ste-Foy

Marie Lacroix accueille bien la nouvelle orientation qu'a prise son époux, Jacques, dans le ministère paroissial. Elle se dit heureuse de cet engagement de son mari dont nous parle Jean Martel.

Les détails, page C-3



Marie Lacroix

Un "assisté social" qui veut de l'or

Le canoïste québécois Denis Barré est prêt à vivre encore "comme un assisté social" jusqu'en 1980, pour raffer la médaille d'or aux Jeux de Moscou... en autant que la Fédération canadienne de canoë-kayak écoute ses propositions.

Les détails, page D-2



Denis Barré



LE SOLEIL



74 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 29 AOUT 1978

82e ANNEE, No 45 PRIX 25¢

Air Canada cause des maux de tête aux voyageurs

(D'après PC) — La ruée des clients réguliers et saisonniers de la compagnie Air Canada vers d'autres moyens de transport, devra se maintenir aujourd'hui dans tous les grands centres urbains du Canada.

Les négociations engagées hier entre la société aérienne et le Syndicat international des machinistes qui représente ses 7.500 membres en grève, ont été suspendues en fin de soirée hier après cinq heures de pourparlers. Les négociateurs syndicaux devaient se réunir ce matin pour décider s'ils allaient retourner à la table de négociations plus tard aujourd'hui.

Le train et l'autobus ont continué hier d'absorber la grande majorité de cette foule de 40.000 voyageurs quotidiens privés de leur moyen de déplacement habituel. De leur côté, les compagnies aériennes comme CP Air, Québécoir ou Eastern semblent avoir réussi à accommoder les utilisateurs inconditionnels de l'avion, en dépit des difficultés techniques et des problèmes de structure que leur pose ce remplacement au pied levé de la compagnie Air Canada.

"Nous avons dû doubler et même presque tripler le nombre de voitures sur (Suite à la page A2, 1re col.)

Autres informations à la page A-10



Le phare du bout du monde

Voir page A-3

Sauvetage dramatique à Baie-Comeau Onze ouvriers de la région de Québec repêchés en mer

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

BAIE COMEAU — A vrai dire, personne ne semble connaître cette histoire dans la région de Baie-Comeau et Hauterive. La presse n'y fit pas écho. Des résidents interrogés sur la rue ignoraient l'incident mais manifestaient un vif intérêt d'en savoir davantage, même en détails.

Voilà. Onze travailleurs de la région de Québec, de passage dans le secteur pour des travaux maritimes, ont failli périr à un mille au large de Baie-Comeau, dans la soirée du 5 août dernier. Ces ouvriers du ministère fédéral des Transports doivent pratiquement la vie aujourd'hui à quelques braves citoyens de la région qui ont exécuté un sauvetage rapide, digne de mention.

M. Ludovic Turbis, un homme solide, au début de la soixantaine, se promenait paisiblement sur la route qui longe le fleuve lorsqu'il entendit des appels désespérés venant de la mer, plus précisément de la pointe de Saint-Pancrasse où un phare était en réparation. La brunante préparait déjà la nuit. Un vent fort bourrasait. Il devait être vers 20h15.

Rapidement, M. Turbis s'est rendu à la marina située près de là et où il a rencontré Jean Bélanger qui rentrait au port avec son voilier de 25 pieds, Le Figaro. Deux hommes de la région étaient là, MM. Jean-Paul Harris et Marc Bergeron. Le troisième maître du brise-glace Montcalm, M. Carboneau, arriva en coup de vent au port presque en même temps que M. Turbis pour réclamer de l'aide. "Onze hommes sont à la mer!"

"Spontanément", racontait M. Bélanger, il fallait reprendre la mer afin de porter secours. Les cinq hommes ont pris place sur la petite embarcation. Des rafales de 30 milles à l'heure balayaient la mer. Tous les bateaux de plaisance avaient regagné leur place. Le brise-glace Montcalm, plus lent à se mouvoir qu'un voilier, s'était mis en branle mais n'arriva sur les lieux du drame que pour arracher la barge des flots agités.

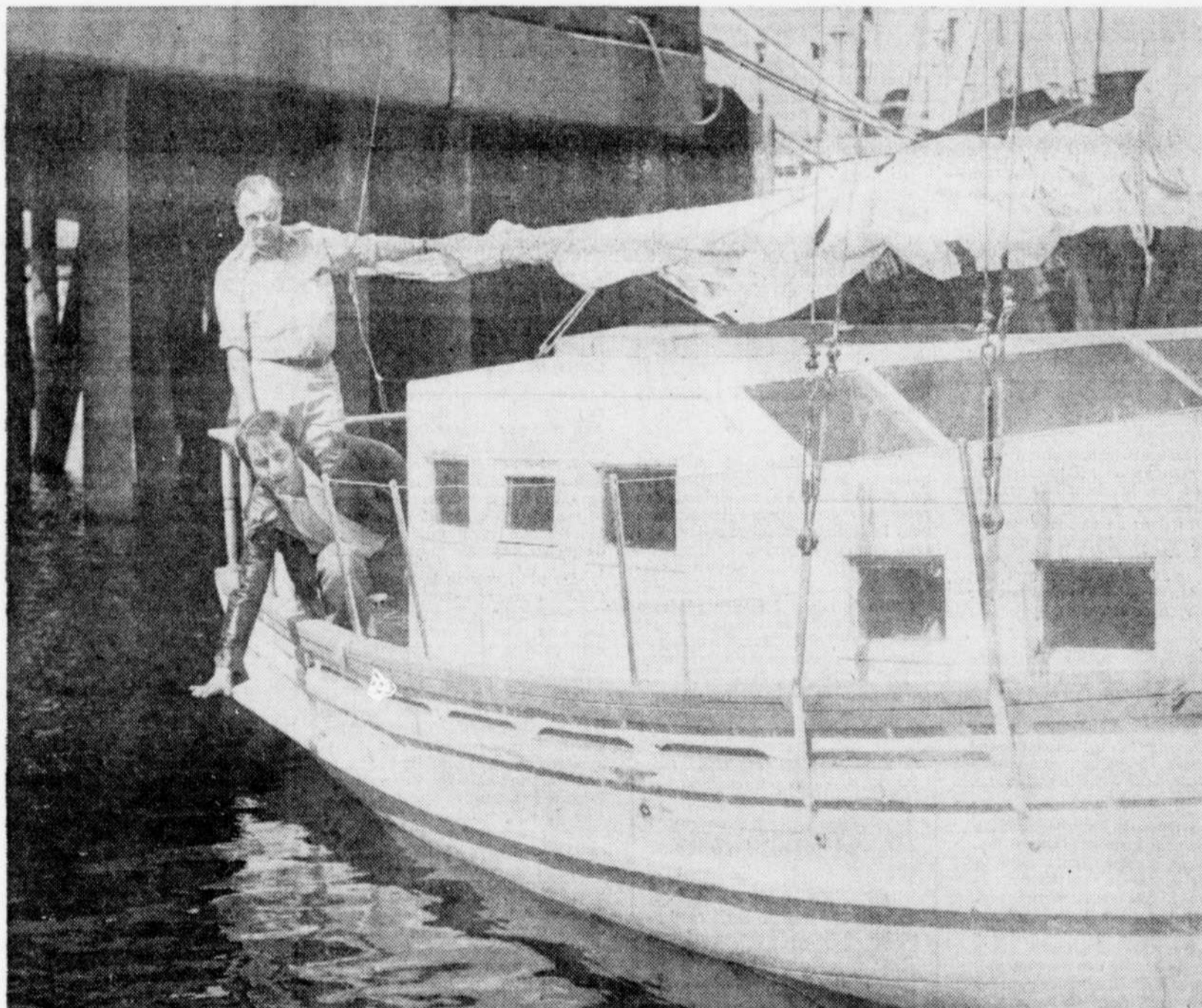
A l'aide de projecteurs, et guidés par les cris de détresse qui perçaient dans la nuit froide, les sauveteurs repêchèrent les onze malheureux, et évitèrent la tragédie. MM. Bélanger

et Turbis rapportent que les onze hommes étaient agrippés à la mince partie qui émergeait encore de cette

barge motorisée de 20 pieds sur 10 attirée irrémédiablement par la mer. Les ouvriers, portant tous leur

ceinture de sauvetage, la plupart ne sachant pas nager, trempés jusqu'aux os, ballottés par une forte

mer, avaient peur. Les appels au calme de l'un d'entre eux ne suffirent pas. (Suite à la page A2, 1re col.)



MM. Jean Bélanger et Ludovic Turbis (debout) sur le voilier qui a servi au sauvetage des ouvriers québécois en face de Baie-Comeau.

sommaire

Annonces classées	F-1 à F-18
Arts et lettres	D-8 à D-10
Bandes dessinées	D-10
Bridge	F-17
Consommation	C-4 et C-5
Décès	F-19
Economie-finances	C-10 à C-13
Feuilleton	F-4
Horoscope	F-18
Information régionale	C-2
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-15
Où aller à Québec	D-10
Page documentaire	A-5
Patron	F-3
Sport	D-1 à D-5
Télévision	D-9

Terminus forestier: accord entre industriels du sciage et ceux des pâtes et papiers

par Pierre PELCHAT

Les manufacturiers de bois de sciage et les compagnies de pâtes et papiers intéressés au projet de terminus forestier dans le port de Québec ont signé une entente pour garantir le volume de manutention nécessaire pour rentabiliser les opérations d'un tel terminus.

Un accord a été conclu pour la manutention de 550.000 tonnes de produits forestiers alors que le seuil de rentabilité avait été établi à 415.000 tonnes selon une étude de la firme d'ingénieurs-conseils Swann Wooster

pour le compte du Conseil des ports nationaux.

Les promoteurs du projet ont également convenu de fusionner les deux projets qui avaient été mis de l'avant d'une part, par Les Papiers Reed qui opère une usine de papier journal à Québec, et d'autre part, par l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ) avec l'aide du Conseil des ports nationaux.

Ce rapprochement entre les industriels du sciage et ceux des pâtes et papiers dont plusieurs doutaient en raison de leur rivalité antérieure,

constitue une étape importante qui vient d'être franchie.

Quant aux implications financières du nouveau projet conjoint, une étude a été commandée à la firme d'ingénieurs-conseils Swann Wooster dont les résultats devraient être connus d'ici quelques semaines.

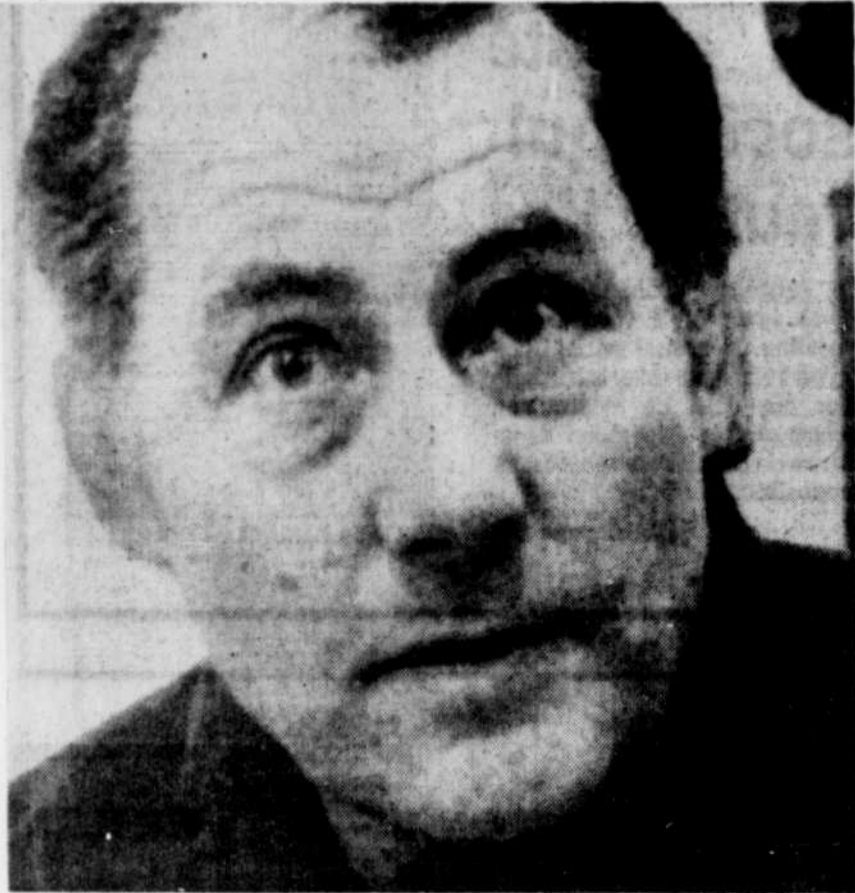
Ce projet conjoint intégrera la manutention des copeaux (résidus de bois de sciage) avec celle du papier journal, du bois de construction et des billes de bois. Dans la première étude de Swann Wooster, les copeaux n'avaient pas fait l'objet d'une étude de coûts de transport.

La manutention des copeaux nécessitera des investissements additionnels (Suite à la page A2, 2e col.)

météo

Nuageux aujourd'hui et demain à Québec et dans l'Est avec éclaircies et possibilités d'averses. Maximum de 13 à 20.

Les détails, page F-1



Robert Shaw est mort

L'acteur britannique Robert Shaw, vedette de nombreux films, dont "Les dents de la mer" et "Un homme pour l'éternité", est décédé, hier, des suites d'une crise cardiaque, à l'âge de 51 ans, non loin de son domicile de Tourmakeady, dans le nord de l'Irlande.

Sauvetage dramatique...

(Suite de la première page)

saient presque plus. Ils se sont accrochés un à un au Figaro devenu leur bouée de sauvetage...

Ils furent 45 minutes dans l'eau, d'après M. Turbis, qui estime qu'il y a plus de 300 pieds d'eau salée à cet endroit. L'opération, réalisée en une heure, fut rendue difficile par le vent, les vagues et la noirceur. "Les plus mal en point logeaient dans la cabine, les autres restant sur le pont afin de bien répartir la charge", explique M. Bélanger. Une poignée de personnes attendaient au quai afin d'aider les rescapés à retourner à bord du brise-glace Montcalm. Personne n'a dû être hospitalisé après l'incident.

"Toutefois, deux heures après leur retour sur la terre ferme, certains grelottaient encore, ne réalisant pas ce qui venait d'arriver", affirme M. Bélanger. Les uns, émus, ne savaient trop quoi dire, les autres se remettant d'un choc facile à comprendre.

Le brise-glace Montcalm transporte des barges motorisées, de l'équipement et des ouvriers pour réparer des phares et poser des bouées sur le fleuve. Le 5 août, l'une de ces barges, possiblement défectueuse, a chaviré dans le fleuve, entraînant onze hommes à la mer. Le Montcalm se trouvait ancré au port de Baie-Comeau au moment de l'incident qui aurait pu être catastrophique.

"Il faut croire que leur heure n'était pas arrivée", affirme aujourd'hui M. Turbis, un homme qui est né et a grandi sur la Côte-Nord, un vétéran de la deuxième guerre mondiale, et qui en a vu bien d'autres dans sa vie, mais jamais d'événement comme cela dans la région. Aussi membre de l'équipage, l'homme d'affaires J.-P. Harris, fort discret, a corroboré le récit fait par MM. Bélanger et Turbis.

Coiffeur de métier, navigateur par plaisir, M. Bélanger n'a jamais été témoin d'un incident pareil depuis 15 ans qu'il vit à Baie-Comeau. Dans son adolescence, il a toutefois sauvé de l'eau un jeune garçon de 10 ans dans son village d'origine, à Ste-Félicité de Matane.

Des rescapés ont téléphoné de Québec pour témoigner leur reconnaissance aux sauveteurs. Pour sa part, le gérant de la flotte pour le Québec à Transport Canada, M. Théoret, a écrit à M. Bélanger, le remerciant pour son geste et soulignant son "sens d'entraide qui a permis de sauver des minutes précieuses et peut-être fatales dans les circonstances, alors que les personnes étaient à l'eau depuis plus de 20

Air Canada cause...

(Suite de la première page)

certaines trains réguliers, durant la fin de semaine, notamment la liaison Montréal-Toronto", a déclaré M. Daniel Rosseel, directeur régional des relations publiques à Via Rail pour le Québec. "Mais nous n'avons aucun problème à faire face à la situation; nous avons le nombre de voitures qu'il faut et le personnel requis, même si ce dernier se trouve astreint à de nombreuses heures supplémentaires", d'ajouter M. Rosseel, en évoquant les préposés aux réservations et aux guichets de vente pris d'assaut de Via Rail.

L'immobilisation forcée des 120 appareils réguliers d'Air Canada n'a pas pris au dépourvu la compagnie

d'autobus Voyageur. Le directeur des ventes pour le Québec, M. Roland Besner, a confié: "Tant au point de vue personnel qu'équipement, nous sommes en mesure d'acheminer sur nos longs parcours, la clientèle d'Air Canada". "Pour satisfaire à ce surplus inhabituel de voyageurs, il a suffi d'ajouter les véhicules nécessaires aux 18 autobus qui relient quotidiennement Québec à Ottawa, d'augmenter de 10 à 18 (en fin de semaine) le nombre de départs journaliers Montréal-Toronto et d'autres liaisons avec les points extrêmes du Québec ou vers Sault-Sainte-Marie, North Bay et Winnipeg.

De la même manière, M. Besner a affirmé que Voyageur était prêt à "épauler"

en cas de besoin, le réseau de la compagnie Greyhound desservant Montréal-Boston-Philadelphie-New-York.

Pour leur part, les compagnies aériennes canadiennes et étrangères n'ont pu profiter pleinement, pour des raisons techniques évidentes, de la "manne" que devait constituer logiquement pour elles, le conflit d'Air Canada.

"La loi limitant les compagnies étrangères à ne pas desservir plus de 25 pour cent du marché canadien—Air Canada ayant droit à 75 pour cent—CP Air ne pouvait faire face du jour au lendemain à la demande créée par ce conflit", de commenter M. Richard Bélec, directeur

Les Québécois devraient faire confiance aux candidats conservateurs (Joe Clark)

MONTREAL (PC) — "Le Parti progressiste — conservateur est en avance sur les libéraux dans toutes les provinces et il est temps que les Québécois fassent confiance aux candidats conservateurs lors des prochaines élections fédérales."

Tel est le message que le leader du PC, M. Joe Clark, a livré, hier, alors qu'il était l'invité d'une station de radio de Verdun.

M. Clark a affirmé qu'un gouvernement conservateur à Ottawa s'appliquerait à décentraliser les pouvoirs, à réduire les dépenses où il le faut et à rétablir un climat de concertation entre les provinces et le gouvernement central.

"Si les électeurs du Québec, a-t-il dit, élisent des candidats conservateurs, il ne fait aucun doute que certains d'entre eux auront des ministères importants."

Quant au consensus des provinces devant les problèmes cruciaux de l'heure au Canada, M. Clark s'est dit

convaincu d'être en mesure de l'obtenir: "Il y a actuellement cinq premiers ministres provinciaux qui sont conservateurs et je puis vous annoncer qu'ils sont entièrement d'accord avec les idées que nous défendons à l'intérieur du parti et à Ottawa."

Le leader conservateur ne voit pas de mystère dans l'administration du

gouvernement central: "La clé, devait conclure le chef tory, c'est tout simplement le partage des pouvoirs".

Par exemple, le gouvernement central n'a rien à faire dans les questions municipales, dans les communications à l'intérieur des provinces et dans des questions touchant aussi certains aspects des mesures sociales.

Au-delà de la moralité

EDMONTON (PC) — Le député progressiste-conservateur Doug Roche a déclaré que le gouvernement libéral était allé "au-delà de la moralité" au cours des dernières semaines, dans une tentative pour gagner la prochaine élection.

En s'accrochant au pouvoir à tout prix, a dit le député albertain, le

gouvernement du premier ministre Trudeau détruit l'intégrité du Canada.

"M. Trudeau n'a aucune honte et il est obsédé par l'idée grandiose que le Canada a besoin de lui. Il est temps que les honnêtes Canadiens, qui sont des gens responsables, se fâchent, s'opposent au Trudeauisme et changent de gouvernement."

John Diefenbaker entre à l'Hôpital civique d'Ottawa

OTTAWA (PC) — L'ancien premier ministre John Diefenbaker est entré, hier, à l'Hôpital civique d'Ottawa après avoir été hospitalisé durant cinq jours à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, souffrant de fatigue et éventuellement d'une inflammation de la vessie. Selon un porte-parole de l'entourage de M. Diefenbaker, celui-ci subit actuellement des examens mais les résultats ne sont pas encore connus.

M. Diefenbaker avait été conduit à l'aéroport de Saint-Jean dans une ambulance escortée par la police. Il en est sorti couché sur une civière, qu'il a ensuite quittée lorsque rendu au bas de la rampe dont il a gravi les marches escorté de deux assistants qui le soutenaient. Les journalistes et photographes n'ont pas eu la permission de s'approcher de l'ambulance lorsque celle-ci était arrêtée près de l'avion spécial fourni par le ministère fédéral des Transports. L'ancien premier ministre avait quitté l'hôpital dans le plus grand secret et, durant son hospitalisation, des mesures de sécurité avaient été prises pour éloigner journalistes et autres personnes de sa chambre.

On se souvient que M. Diefenbaker, qui avait passablement voyagé cet été était allé rendre visite à l'un de ses grands amis M. Mitchell Franklin qui demeure à une quarantaine de kilomètres de Saint-Jean. M. Franklin a dit que l'ancien premier ministre avait peu dormi ces derniers jours par suite d'une infection à une dent, pour laquelle on l'avait traité à la pénicilline.

Un sursis accordé à 5 locataires

Menacés d'expulsion le 1er septembre prochain, cinq des six locataires municipaux de la rue Saint-Gabriel, à Québec, pourront demeurer dans leurs logements actuels jusqu'à la mi-septembre, tout au moins.

Ces cinq locataires, qui avaient été mis en demeure de quitter leurs domiciles par un avis d'éviction expédié au début d'août, se sont en effet prévalus du droit de contestation que prévoit la loi. Ils se présenteront donc devant la Régie québécoise des loyers, le vendredi 8 septembre prochain, à 15h. D'ici là, leur propriétaire, la ville de Québec, ne peut recourir à l'éviction.

De plus, comme le soulignait au SOLEIL un représentant du Mouvement Saint-Gabriel, ces évictions pourraient fort bien retarder davantage puisque les locataires visés envisagent, advenant un jugement défavorable de la Régie, porter leur cause en appel.

Rappelons que les six logements touchés par l'ordre d'éviction obtenu par la ville de Québec portent les numéros civiques 579, 615 et 621, rue Saint-Gabriel, ainsi que 526, rue Saint-Patrice. Propriétaire des lieux depuis 1975, la ville invoque des raisons de sortie de secours et d'éclairage insuffisants pour justifier ces évictions.

Parallèlement à leur avis d'éviction, les autorités offraient aux locataires délogés une assistance pour faciliter leur logement ainsi qu'une allocation mensuelle de \$35. Un seul des locataires visés devait accepter cette offre, les cinq autres préférant contester carrément la décision de la ville de Québec.

Terminus forestier...

Jusqu'à ce que LE SOLEIL s'intéresse à ce récit, les sauveteurs n'avaient pas cru bon de parler ouvertement de cette histoire qui mérite d'être connue au-delà de la région.

Appui politique

Dans le même ordre d'idées, les promoteurs du projet rencontreront demain le maire de Québec, M. Jean Pelletier, pour lui faire part des avantages que pourrait retirer la capitale provinciale de l'aménagement d'installations portuaires adéquates pour l'exportation de papier journal et de bois de construction et pour la manutention de copeaux et de billes de bois.

Après avoir obtenu les garanties d'approvisionnement pour rentabiliser le terminus forestier maritime, on entend obtenir dès cet automne des engagements des gouvernements fédéral et provincial sous forme d'aide financière. Des démarches seront entreprises sous peu pour amener les deux paliers de gouvernement à participer financièrement au projet.

le saviez-vous?

Le poète et auteur français Edmond Rostand a écrit la plus grande partie de "Cyrano de Bergerac" alors qu'il faisait trempette dans sa baignoire (UPJ).

SOLDES D'AUTOMNE à la lingère
des valeurs exceptionnelles dans les plus grandes marques!

draps de percale coordonnés à la douillette "double face" 10.99

drap simple, rég. \$14.

Pour vous couvrir de leurs nouvelles tendances, rayures modernes et fleuriettes se mêlent... en douce percale à base de polyester d'entretien facile. Rouge, vert, marine sur beige.

simple	rég. \$14.	drap	douillette
double	rég. \$16.	10.99	49.95
grand	rég. \$24.	12.99	69.95
très grand	rég. \$28.	19.99	89.95
taies, la paire	rég. \$12.	24.99	
grand, la paire	rég. \$13.	9.99	
		11.99	

une importation exclusive de Springmaid

la maison **SIMONS**
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

la chenille en chandail...



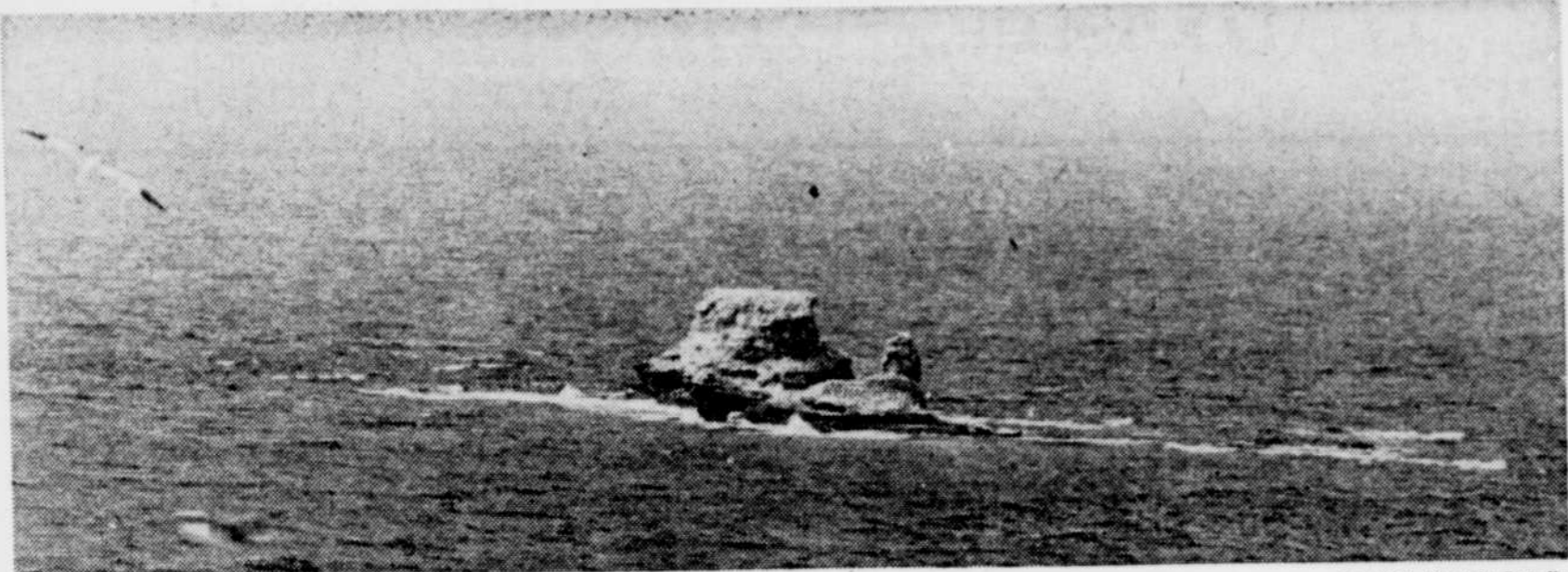
notre exclusivité d'Angleterre

Blousante, flottante, la chenille imagine le grand jeu du super-luxe pour briller à l'heure du dîner... aussi fluide sur la peau que sur une blouse! Intercala les mailles tout en finesse... pourpre, émeraude ou noir.

À gauche, la veste à coulisse, profonde d'emmanchure... se fronce et marque la taille! \$95.

À droite, la tunique blouse son ampleur, et intercale les mailles en relief! \$100.

la maison **SIMONS**
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy



Aux abords du Rocher-aux-Oiseaux, ce récif menace...

Entre ciel et mer

par florent plante



Sur l'île la plus dangereuse, le phare veille

ROCHER-AUX-OISEAUX. Îles de la Madeleine — Je ne pensais pas qu'un jour, je travaillerais gratuitement pour sa majesté la reine du Canada.

Sur ce rocher, sanctuaire d'oiseaux depuis l'adoption en 1919, de la loi 9, clause 5, chapitre 32, toutes les bâtisses appartiennent à la couronne, la seule occupante.

Son représentant, le ministre des Transports, veille à l'entretien

ainsi qu'au bon fonctionnement de l'équipement royal.

Lui-même par délégation de pouvoir demande à ses fonctionnaires en poste au rocher de garder le phare, mais aussi de s'occuper de l'entretien des immeubles, comme par exemple, de les peindre.

C'est ce que j'ai fait samedi et hier, en compagnie de Jim Mclean et Lauréat Leblanc.

Deux belles journées, très calmes, tranquilles comme toujours, à gratter les plaques qui décollent et à peindre les bardeaux de sa majesté.

En cas d'urgence, les gardiens peuvent effectuer d'autres travaux d'entretien ou de réparation, mais cela n'entre pas dans leurs prérogatives.

A tous les deux ans, une équipe de techniciens du ministère vient au

Rocher-aux-Oiseaux pour effectuer les réparations ainsi que les vérifications nécessaires. Il y a des électriciens, mais aussi des menuisiers, des plombiers, et s'il y a lieu, d'autres spécialistes de divers métiers.

Pendant leur séjour qui peut durer une semaine, ils logent dans un bungalow. Au fait, la dernière fois qu'ils sont venus, ils ont oublié de remettre en état le réservoir à eau chaude ainsi que l'installation du chauffage central.

Pour chauffer ma maison, il n'y a qu'un petit poêle à l'huile dans la cuisine, ainsi qu'une petite chauffe-rette électrique.

Les gardiens

Avant d'expliquer ce qu'est la journée de travail de Lauréat Leblanc et Jim Mclean, il faut d'abord savoir que le radiophare du Rocher-aux-Oiseaux, avec celui de l'île St-Paul, dans le détroit de Cabot, est le plus important de toute la côte est canadienne.

Leur position stratégique exige qu'il y ait des gardiens en permanence. Avant 1870, année de la construction du phare, le Rocher-aux-Oiseaux avait déjà la réputation d'être le cimetière du golfe, avec ses principaux naufrages, dont celui du Lock Adam Castle en 1855, du Mary en 1855, du SS United Kingdom en 1863.

Même après l'avènement du phare, les tragédies maritimes continuèrent à un rythme inquiétant. Il y eut le Vandic Trade en 1883, le Maxwell Pollock, la Marguerite, la Vigno, le James Amelia, et finalement, le steamer allemand Kløredor en 1955.

Le radiophare du rocher, connu sous l'indicatif VGW 34, est de type séquentiel. Il a une portée de 100 milles marins et la fréquence d'émission est 318 kilohertz. L'indicatif du radiophare est la lettre D. Comme l'explique Lauréat, fondamentalement, le radiophare constitue un service d'aide à la navigation. Par le signal radio qu'il émet et qui lui est caractéristique, il aide les navires et même les avions à établir correctement leur position.

Durant la nuit, le phare, lui-même rotatif, muni d'une ampoule de 400 watts, à vapeur de mercure, offre aux navigateurs une lumière visible à plus de 25 km, grâce à un réflecteur parabolique plaqué en argent, et qui intensifie la portée lumineuse.

Certaines nuits, lorsque la visibilité est excellente, on peut repérer la lumière du phare depuis chez nous, à l'île d'entrée, à plus de 50 km d'ici", précise Jim Maclean.

Le travail

Le premier devoir des gardiens consiste à enregistrer dans le livre officiel toutes les activités quoti-

diennes importantes, les conditions météorologiques, les renseignements et les messages en relation avec le fonctionnement du phare.

Avant de faire parvenir un premier rapport radiophonique à la station de communication de la garde côtière, à Cap-aux-Meules, le gardien en fonction doit vérifier dans chaque bâtisse le fonctionnement des appareils de communication, des moteurs, des génératrices, des accumulateurs, des unités auxiliaires, le fonctionnement du phare etc... il enregistre aussi la température extérieure, la vitesse du vent, la visibilité en mer, et dès 8h10 du matin, il communique toutes les informations au VCN de Cap-aux-Meules.

Par la suite, à toutes les deux heures, il vérifie à nouveau le fonctionnement de tous les appareils. Deux fois par jour, il actionne une pompe manuelle qui transite le "gas oil" depuis les grands réservoirs extérieurs jusqu'à d'autres plus petits et munis de filtres, à l'intérieur, dans la chambre des moteurs.

A 16h15 chaque jour, il y a une autre communication régulière avec VCN Cap-aux-Meules. Une fois de plus, le gardien en fonction communique toutes les informations pertinentes concernant la météorologie.

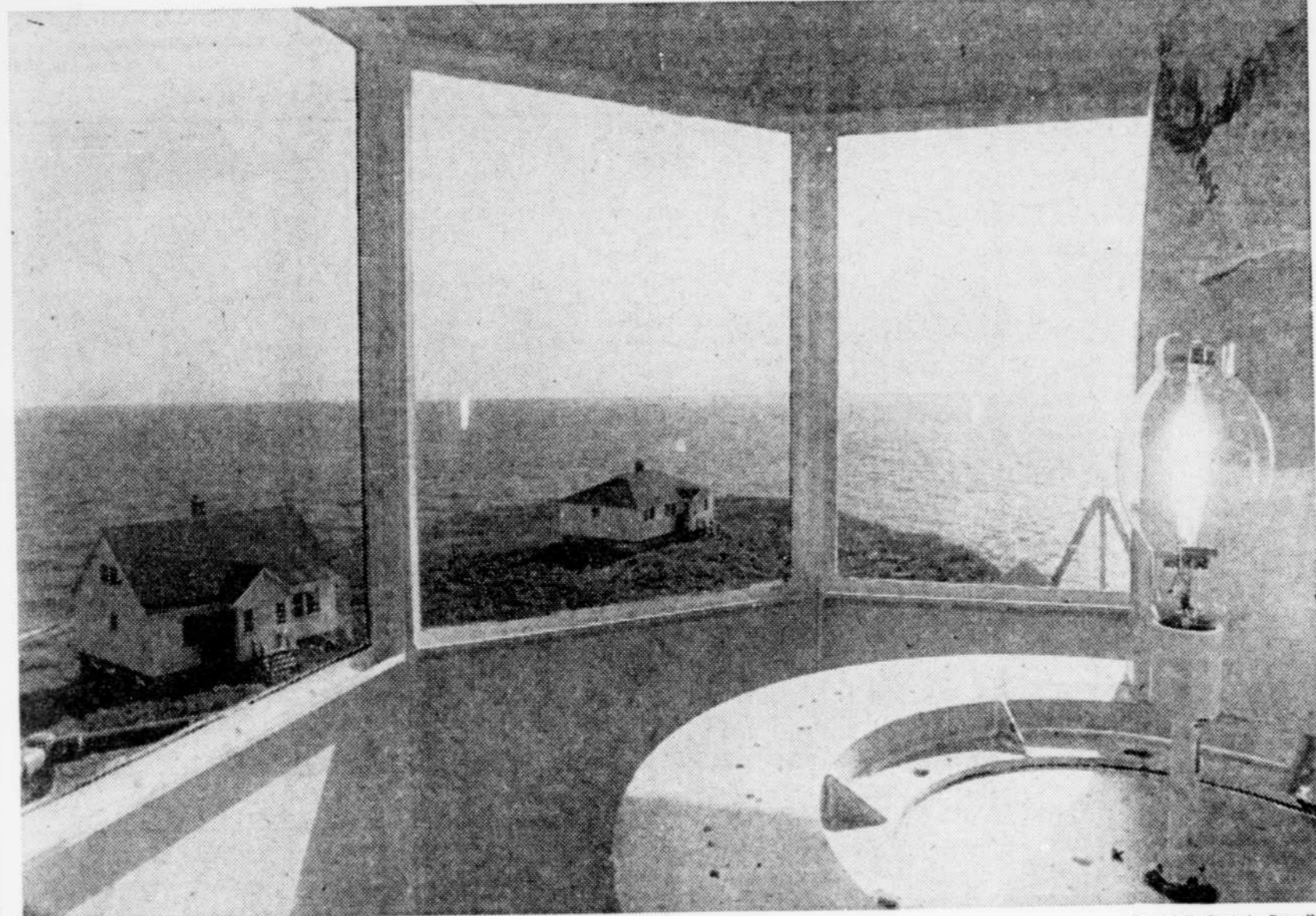
Vendredi après-midi Jim Mclean fait parvenir un message spécial à être acheminé au bureau régional de la garde côtière, à Charlottetown.

Les groupes électrogènes deux et trois ne fonctionnent plus. Les deux moteurs sont en trouble. Aucune pression d'huile. Seul le premier groupe électrogène fonctionne pour alimenter en électricité la radio, le phare ainsi que la corne à brume, s'il y a lieu. Veuillez envoyer un mécanicien.

Aujourd'hui ou demain par hélicoptère à long rayon d'action stationné sur le brise-glace Tupper, un mécanicien viendra effectuer les réparations d'usage.

C'est ainsi sept jours par semaine et pendant quatre semaines de suite, pour les gardiens Jim Maclean et Lauréat Leblanc. Le mois suivant c'est Donat Deveau et son fils Léonard qui prennent la relève.

C'est la première semaine qui est la pire, dit Lauréat. Les trois autres passent plus rapidement.



Balayant l'immensité, cette petite lampe amplifiée par des miroirs...

Un nouvel édifice public de \$2 millions à Beauport

par Denis ANGERS

La ville de Beauport se dotera, dès l'automne 1978, d'un édifice des travaux publics, ex-garage municipal, d'une superficie de 35,100 pieds carrés et évalué à \$2,050,000.

Ainsi en ont décidé, hier soir, 11 des 12 conseillers municipaux du grand Beauport, au terme d'une assemblée spéciale riche en rebondissement. Du coup se taisaient les controverses entourant la construction du garage

de l'endroit, controverses qui, par deux fois, avaient obligé le maire Marcel Bédard à retirer des projets de règlement d'emprunt destinés à son financement.

D'après le projet retenu finalement hier, le nouvel immeuble, qui regroupera un garage municipal, des ateliers mécaniques et divers bureaux, ne comprendra pas, pour l'instant, d'entrepôt ad-jacent destiné au remisage de la machinerie de la ville, l'hiver venu.

Ce projet reprend pour l'essentiel une proposition formulée la semaine dernière par le conseiller Marcel Lavoie et il permettra aux contribuables de Beauport d'économiser, dans l'immédiat, une somme de quelque \$650,000.

Un dénouement inattendu

L'acceptation finale du projet Lavoie, secondée à la fois par la Ligue des citoyens des Chutes et par la Chambre de commerce locale, ne s'est toutefois pas faite sans moult

tergiversations. C'est ainsi qu'en début de soirée, le président du comité spécial chargé d'étudier le projet de garage, M. Denis Robert, déposait une première recommandation. Celle-ci prévoyait l'abandon de l'entrepôt adjacents, ou édifice "E", ainsi qu'une coupure de 20 pieds aux ateliers mécaniques.

Adoptée par le comité spécial, sur division, à l'issue d'une réunion tenue le 24 août, cette proposition ne devait recueillir l'appui que

de six des 12 conseillers présents hier soir. Il avait en effet le grand tort de nécessiter de profondes transformations dans les plans et devis originaux, évalués à quelque \$20,000, tout en n'épargnant qu'environ \$75,000 aux contribuables.

Les conseillers se montrant profondément divisés, il était à prévoir qu'une fois de plus, la troisième, le projet de garage allait se voir reporté aux calendes grecques!

Compromis de la Ligue des Chutes

C'est ce moment qu'avait choisi le président de la Ligue des citoyens des Chutes, M. Gaston Simard, pour présenter une solution de compromis qui reprenait le projet du conseiller Marcel Lavoie. Farouche adversaire du projet initial de garage, évalué à \$2,700,000, le président Simard a donné son accord à la formule Lavoie qui ne retient que la partie garage et ateliers, ou édifice "A", sans coupure de 20 pieds.

Pour la première fois en près de trois mois, M. Simard devait soulever ainsi les applaudissements du maire Bédard qui, le premier, acceptait sa proposition.

Le compromis enfin atteint entre la ville et la ligue, il ne restait qu'à régler des problèmes techniques: nouvel appel d'offres, règlement d'emprunt d'un maximum de \$2,050,000, échéancier limité

de façon à commencer les travaux vers le 1er octobre prochain...

Le maire Marcel Bédard devait conclure en remerciant tous ceux qui ont participé à la consultation sur le projet de garage qui, soit dit en passant, se nomme dorénavant "édifice des travaux publics". De plus, se jurant qu'on ne l'y reprendrait plus, M. Bédard a donné son assurance formelle que tous les projets importants que présentera à l'avenir la ville de Beauport seront d'abord soumis aux représentants des groupes populaires et des corps intermédiaires.

Un automne chaud

Reclamant par ailleurs l'appui de ses concitoyens, le maire de Beauport a annoncé que, pour sa municipalité, "l'automne 1978 s'annonçait drôlement chaud". C'est ainsi que le maire Bédard entend réclamer du gouvernement québécois des comptes au sujet de la réforme fiscale, des subventions spéciales aux

municipalités fusionnées, de l'arrêt éventuel du développement des battures de Beauport comme site industriel-portuaire... C'est ainsi également qu'il désire avoir son mot à dire dans la réforme de la Communauté urbaine de

Québec ainsi que dans la solution aux problèmes d'alimentation en eau potable qu'éprouve la ville de Beauport. "Attendez-vous à me voir embarquer dans le décor municipal", de terminer M. Bédard.

Subvention spéciale de \$3,630,000 à Québec

Son statut de capitale provinciale ne vaut pas que des déboursés supplémentaires à la ville de Québec. Il lui octroie également le rare privilège de bénéficier d'une subvention spéciale de \$3,630,000, en provenance du ministère québécois des Affaires municipales.

Annoncé par LE SOLEIL au lendemain d'une récente séance de la commission parlementaire des Affaires municipales, le versement

de cette subvention a été confirmé au maire Jear. Pelletier par le ministre Guy Tardif, mercredi matin.

Approuvé par le Conseil du trésor du Québec la semaine dernière, cet octroi est versé à titre de "contribution spéciale du gouvernement à sa capitale nationale pour l'année 1978-1979". Ce montant de \$3,630,000 représente d'ailleurs une augmentation de 10 pour 100, ou de

\$300,000 par rapport à la subvention similaire de \$3,300,000 dont s'était prévalu la capitale en 1977-1978.

Rappelons que, hormis Québec, seule la ville de Montréal reçoit une subvention spéciale du ministère des Affaires municipales, tous les programmes d'octrois de ce type ayant été abrogés par le ministre Tardif, après l'élection du 15 novembre 1976.

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

9 1/4%

Garanti pour 5 ans.

Placements à terme avec intérêt versé annuellement (placement minimum \$500).

Téléphonez-nous (frais virés) pour vous renseigner sur l'intérêt mensuel, semi-annuel ou composé. Échéances de 30 jours à 5 ans.

Québec: 1135 Chemin St-Louis (418) 681-0277 (M. Jacques Arsenault)

• Halifax • Montréal • Ottawa • Toronto • Vancouver • Victoria

• Winnipeg • Regina • Saskatoon • Edmonton • Calgary

• Vernon • White Rock • Vancouver • Victoria

INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC

MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le Docteur Baignoire peut refaire l'email de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choisissez de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

La taxe des locataires à Loretteville

Au moment où le gouvernement Lévesque annonce son intention d'abolir la taxe des locataires à travers la province — promesse formulée antérieurement par le gouvernement Bourassa — dans le cadre d'une réforme plus globale de la fiscalité municipale qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1980, la ville de Loretteville décide d'imposer pour la première fois cette formule de taxation à ses 1,629 locataires.

Le règlement no 925 fixe à 4 pour 100 de la valeur locative le taux de cette taxe qui devrait rapporter environ \$114,000 au trésor municipal sur un budget annuel de \$4,300,000. Chaque locataire devra verser entre \$50 et \$100 annuellement et directement à la ville.

Sur l'ensemble du territoire québécois, environ 300 municipalités sur un total de 1,500 utilisent cette source de revenus qui rapporte environ \$8 millions et ne représente que 0,4 pour cent des revenus des municipalités qui se chiffrent globalement à \$2,042 milliards.

Aussi bien à Loretteville que dans l'ensemble des municipalités, la taxe des locataires ne représente donc qu'une goutte d'eau dans l'océan et ce n'est évidemment pas avec cette source de revenus que les municipalités, tant urbaines que rurales, peuvent améliorer sensiblement leur situation financière.

Des arguments à la fois sociaux, politiques et économiques peuvent être invoqués aussi bien par les partisans du maintien de cette forme de taxation que par les opposants; opposants, comme ceux qui sont regroupés au sein du comité de citoyens et dont les porte-parole se disent même prêts à aller en prison s'il le faut plutôt que de défrayer ce nouveau compte de taxes.

Le maire Jean-Marie Beaulieu, reconnu comme un progressiste, et son équipe de "Loretteville plus" ont été élus avec une forte majorité en novembre dernier et le programme électoral annonçait déjà l'imposition d'une taxe des locataires. Les citoyens-électeurs, dont les locataires font partie, seraient bien mal venus aujourd'hui de lui reprocher de réaliser un article de son programme politique.

Pour le maire Beaulieu, aussi bien les 7,000 propriétaires que les 1,600 locataires doivent partager les coûts des différents services municipaux dont ils bénéficient. Les propriétaires de maisons unifamiliales, qui forment la majorité des payeurs de taxes dans une localité comme Loretteville, ne doivent pas être pénalisés outre mesure, d'autant plus qu'il est prouvé que les locataires résidant dans des habitations à logements multiples coûtent plus cher en services municipaux à la ville, notamment quant

à la protection policière, à la protection-incendie et au transport en commun.

A l'inverse, les opposants ont raison de proclamer que la taxe des locataires est discriminatoire et qu'elle devrait être abolie parce qu'elle constitue une double taxation, le locataire payant déjà une certaine partie de la taxe foncière du propriétaire qui se répercute dans le montant de son loyer. La Régie des loyers est d'ailleurs la première à admettre ce critère quand elle approuve une augmentation des loyers réclamée par un propriétaire.

Sur le plan de l'équité, compte tenu des agissements actuels de la majorité des propriétaires et de la reconnaissance officielle de la Régie des loyers, la taxe des locataires est anti-sociale.

Par ailleurs, au chapitre de la démocratie municipale et de la participation des citoyens aux affaires de leur localité, notamment l'autorisation qui est accordée aux locataires de se présenter au poste de maire ou de conseiller municipal, ceux-ci devraient probablement être taxés directement si on admet le principe "No taxation without representation" et vice versa.

Face à cette controverse des "pour" et des "contre", quelles solutions pourraient être envisagées quant à l'imposition ou non d'une taxe des locataires?

Dans le cas particulier de Loretteville, le conseil doit poursuivre son initiative, les électeurs n'ayant pas été pris par surprise mais ayant accepté d'élire l'équipe du maire Beaulieu en connaissance de cause. Les élus et les électeurs de Loretteville doivent aujourd'hui prendre leurs responsabilités, quitte à se faire remettre cette décision sur le nez lors du prochain scrutin municipal.

Sur le principe même de la taxe des locataires, le ministre des Affaires municipales Guy Tardif doit trancher le dilemme:

1) ou les locataires sont imposés directement, ce qui cadre d'emblée avec le projet de démocratisation et de relocalisation du pouvoir municipal et de participation directe du plus grand nombre à la chose publique locale et alors la Régie des loyers refuse systématiquement de retenir l'argument de la taxation invoquée par les propriétaires lors d'une demande de hausse de coût du loyer;

2) ou la taxe des locataires est abolie dans toutes les municipalités et le gouvernement prévoit une forme de "compensation", sous forme de taxe foncière accrue ou autrement pour permettre aux municipalités de récupérer le montant perdu et alors la Régie des loyers tient compte de cet argument dans la fixation du prix du loyer réclamé par les propriétaires.

Claude MASSON



l'opinion des lecteurs

Des influences françaises américaines et anglaises

M. Denis Vaugoeis
Ministre des Affaires Culturelles
Québec

Depuis près de trois ans je travaille à une série de 39 films documentaires sur le Patrimoine des Québécois, série intitulée "Un pays, un goût, une manière". Les épisodes 18 et 19 concernent les granges étables; histoire, architecture, usages et fonctions, implantations, styles et régionalismes sont parmi les volets traités.

Qu'il suffise ici de dire brièvement que nos prédécesseurs à cause de l'hiver ont inventé une façon originale de loger le bétail, le fourrage et les activités agricoles, cela à partir de la tradition française. Qu'ils ont manifesté d'un grand savoir technique dans des constructions ingénieuses mises au diapason avec le milieu, "digérant" parfois des influences culturelles états-unienues ou anglaises. Que chaque pays du Québec va personnaliser ces constructions qui aujourd'hui encore particularisent le paysage construit de la Vallée du St-Laurent. La Beauce avec ses granges à surcroît Charlevoix avec celles dites à encorbèlement ou à abat-vent, les granges jumelées de la rivière St-François, les granges rondes de l'Estrie.

Depuis quelques semaines, avec le cinéaste François Brault, je reprends une exploration de terrain spécifique aux granges étables, travail que j'avais déjà effectué il y a une dizaine d'années. J'ai la désagréable surprise de constater la disparition d'un grand nombre de bâtiments de grande valeur ou leur détérioration avancée. Un aspect im portant de la culture matérielle des Québécois me semble menacé à court terme et cela m'est confirmé par les entrevues de terrain.

D'autre part, j'aimerais porter à votre attention, qu'au siècle dernier, plus de la moitié des bâtiments de ferme de la vallée du Saint-Laurent étaient couverts en chaume. Il subsiste présentement à peu près 25 de ces dépendances toujours debouts mais dans un état pitoyable concentrés à Yamachiche ou à St-François du Lac. (Voir rapport du MAC. L'utilisation du chaume au Québec)

C'est sans doute pour reconnaître l'importance de cette technique de couvrir les toits et la valeur de l'édifice que le Ministère des Affaires culturelles a classé d'office en 1975 la grange et la remise Lajoie dans le rang St-Jean-Baptiste à St-Urbain de Charlevoix. C'était d'ailleurs un des plus éloquentes spécimens d'architecture rurale traditionnelle au Québec, le seul protégé par la loi.

Je dis "c'était" car son propriétaire malgré le classement vient de "tolérer" sa grange étable et sa remise. Du coup, en contrevenant de façon manifeste au classement ministériel, le geste met sérieusement en question la loi 2 sur les biens culturels et la politique de classement.

Le geste remet également en cause la valeur de l'action gouvernementale dans le domaine de la conservation et la manière de procéder, de sensibiliser et d'informer la "victime" d'un classement. Il y a à coup sûr contrevenant à la loi et le cas mérite enquête ne serait-ce que pour réaligner un tir et prendre conscience de ce qu'il peut résulter d'un manque de personnel et surtout d'une sensibilisation inadéquate du grand public en la matière.

Le patrimoine ne concerne pas que les maisons, les églises et les "oeuvres d'art", il faut en convenir. C'est un état d'être, un esprit, une relation originale avec son milieu et les granges font partie de ce tout.

Je n'ai malheureusement pas de solution au problème particulier de la sauvegarde des bâtiments de ferme. C'est un problème de taille, qui s'ajoute à d'autres qui méritent autant de réflexion et d'attention.

Une chose est certaine pour moi. Il est et il restera toujours des biens patrimoniaux d'intérêt national dont l'Etat québécois ne peut se défaire. Certaines granges appartiennent à cette catégorie. La grange Lajoie de Charlevoix était de celles-là.

Le même sort est-il réservé aux bâtiments couverts en chaume à Yamachiche ou à St-François du Lac et dont aucun n'est cette fois-ci protégé par la loi?

Michel Lessard,
Historien

Geste arbitraire de la France

M. le rédacteur en chef.

Certains journalistes et lecteurs se sont complus à critiquer le stage de Québécois(es) en France pour y étudier l'homosexualité sous les auspices de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ).

Ils seront peut-être ravis d'apprendre que ce voyage a été annulé par la France à cause d'une attaque aiguë d'homophobie subie par un officiel de ce pays.

Qu'ils sachent d'abord que ce stage avait été accepté par les deux pays et qu'il était ouvert à tous, sans égard à leur orientation sexuelle; autrement dit, il s'adressait aussi bien aux hétérosexuels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, prêtres, etc.) qu'aux homosexuels.

C'est pourquoi j'estime que le

Haro sur le fanatisme!

M. le rédacteur en chef,

La dernière démonstration de rage démentielle qui a fait plus de trois cents morts en Iran me suggère ces quelques lignes.

Tout au cours de l'histoire de l'homme son intransigeance et son fanatisme ont causé sa perte et l'expérience n'a servi qu'à ne pas retomber dans les mêmes travers pour mieux continuer à être plus fanatique. Les atrocités qu'on retrouve à des milliers de kilomètres de notre petit monde douillet nous, se propagent insidieusement sous des formes relativement bénignes

geste arbitraire et unilatéral de la France est une injure à toute la population du Québec.

Les adversaires de l'éros minoritaire devraient comprendre qu'un des buts ultimes ou implicites et un des effets secondaires de la loi 83 (ajoutant les termes "orientation sexuelle" à la Charte des droits) est l'éducation de la société au sujet de l'homosexualité dans le but de permettre l'intégration de la minorité gaie à la majorité hétéro.

En refusant de reconnaître l'homosexualité un sujet d'étude valable, autant que les autres thèmes des stages de l'OFQJ, ces personnes font échec à ces tentatives d'intégration des gais et préconisent leur exclusion. Ce phénomène de rejet est inadmissible dans une société pluraliste qui respecte ses minorités.

Yvon Thivierge
Ex-stagiaire, Hull

Un autobus qui se "débine"

M. le rédacteur en chef,

J'aimerais, par la présente, vous faire part d'une situation qui ne saurait être tolérée tant de la part de la Compagnie Voyageur Inc. que de celle des autorités gouvernementales qui régissent le transport interurbain des passagers par autocar au Québec.

J'utilise régulièrement les autobus Voyageur afin d'effectuer le trajet Montréal-Québec. Vendredi 18 août 1978, je me suis présenté au terminus Ste-Foy, à 16h05, afin d'être au départ de 16h15 à destination de Montréal. J'étais ainsi, du moins je le croyais, en mesure de tenir un engagement que j'avais pris, à Montréal, à 19h. A 16h22, un premier autobus fait son entrée au terminus; je ne peux y monter, faute de place.

Les passagers restants sont alors invités à prendre place dans un deuxième autobus arrivé entre-temps. Après avoir laissé passer la cohue, je peux, enfin, mettre pied dans cet autobus, mais je dois, également, constater à regret que toutes les places sont déjà occupées. Le chauffeur me remet alors mon billet en m'assurant qu'un troisième autobus va bientôt arriver. De fait, ce troisième autobus nous ouvre ses portes à moi-même ainsi qu'à deux autres personnes qui, comme moi, n'avaient pas été favorisées par le

sort ou, encore, n'avaient pas suffisamment joué du coude pour obtenir une précieuse place dans les deux premiers autobus. Une fois ses passagers montés, le chauffeur, par téléphone (comme c'est la coutume au terminus Ste-Foy), "se rapporte à son dispatcher" qui, alors, lui donne l'ordre de faire descendre les passagers en place, en leur indiquant, sans motif, d'attendre le prochain départ, fixé à 17h15. Le chauffeur exécute l'ordre de son répartiteur et je me retrouve sur le quai à espérer pour le départ de 17h15, risquant, une fois encore, d'être victime du même manège qu'à 16h15.

Je pus, finalement prendre l'autobus à 17h15 qui quitta Ste-Foy à 17h35 pour arriver à Montréal à 19h50; du même coup, j'en étais quitte pour rater mon rendez-vous de 19h00.

Mais cette mésaventure ne fut pas négative à tous les points de vue puisqu'elle eut pour effet de soulever, dans mon esprit, les questions suivantes: la Compagnie Voyageur Inc. ne jouit-elle pas d'une situation de monopole afin de faire le transport, par autobus, des passagers entre Montréal et Québec? Si tel est le cas, Voyageur Inc. n'a-t-elle pas certaines obligations à remplir vis-à-vis du "public voyageur"?

Yves Tremblay
Québec

ça veut dire et on n'a pas besoin de chercher (première forme de fanatisme). "Disposition à admettre chez les autres des manières de penser, d'agir, des sentiments différents des nôtres". Tentons de l'appliquer dans la vie de tous les jours autant chez les dirigeants que les dirigés et la pression sociale baissera beaucoup.

Ne voyez pas en cette missive une attaque contre une institution ou des personnes particulières.

Michel Sylvestre
Ste-Foy.

A nos lecteurs

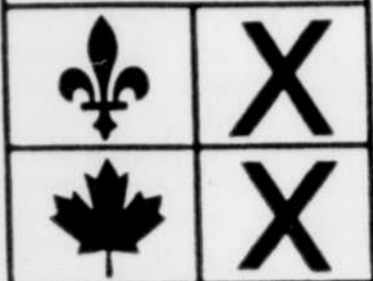
LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1876, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333
RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

la page cinq

Référendum



Tentation pour un boycott

Un référendum boycotté?

Ce n'est pas encore un fruit mûr mais la tentation hante quelques citoyens de Saint-Placide.

Saint-Placide?

Ce n'est pas au bout du monde. Par temps clair, on pourrait y voir les lueurs de Québec, la nuit, n'eût été cet écran de montagne qui emprisonne l'horizon.

Saint-Placide est un petit village perché sur une haute colline, à l'ouest de Baie Saint-Paul. Y vivent, certains disent "survivent", soixante-quinze familles: travail forestier, pêche sportive, emplois à l'hôpital de Baie Saint-Paul, voirie quand il y a des travaux, et assistance sociale.

Sur une douzaine de personnes interrogées, beaucoup ont dit que le référendum ne passera pas. Et bientôt la couleur politique apparaît dans la conversation, celle du député Raymond Mailloux qui, devenu ministre sous le gouvernement Bourassa, a fait faire beaucoup de travaux.

Le gouvernement a changé et tout a changé: il ne se fait rien. Plus de trace de voirie, elle qui fournissait beaucoup d'emplois, assez en tout cas pour se "couvrir de timbres" en fonction de l'assurance-chômage. Cette année, beaucoup ne réussiront pas à s'en ramasser assez.

Et le référendum sur l'avenir du Québec?

M. Gérard Gagné n'y va pas par quatre chemins:

"Ne viens pas me parler de séparation icitte. On est assez séparé comme ça du reste du monde." Le ravin en face, la montagne en avant, une autre en arrière, un décor pour les touristes mais par pour ceux qui cherchent des emplois.

Ici, le cabloselecteur n'existe pas. A la télévision, un seul canal pour s'informer: Radio-Canada avec son baseball, son football, ses hockey, ses jeux olympiques. Et Radio-Canada serait rempli d'émissions sur le référendum qu'on soupierait après Symphonien et Parle, parle, Jase, jase.

Et le référendum?

"Où vont nos taxes?", demande un ouvrier. "Que font les gouvernements avec nos taxes? De questions, on passe soi-même aux réponses." Ils (hommes politiques) sont bien plus intéressés par la langue et le (système) métrique que par nos problèmes".

On sent beaucoup d'amer-tume ici.

La protestation sous forme de boycottage du référendum?

Ce n'est pas dit aussi clairement. Plusieurs sont prêts à ne pas aller aux urnes du référendum. L'abstention comme protestation!

Saint-Placide reçoit pourtant, de temps à autre, des hommes politiques comme les Claude Morin et les Claude Castonguay. Ils viennent en partie de pêche au lac à Foin, au lac Long, au lac Edouard. Claude Morin arrive avec une serviette de diplomate, bourrée de documents. Claude Castonguay vient y manger, "beaucoup, beaucoup d'oignons", la cuisinière du camp dixit.

Claude Tessier



Denise Leblanc: la leçon de Grande Rivière.

Corriger une invraisemblance

Mme Denise Leblanc, député péquiste des Iles-de-la-Madeleine et adjoint parlementaire au ministre de l'Industrie et du Commerce-Pêcheries, se penche sur les raisons qui ont motivé le gouvernement Lévesque de décentraliser vers Gaspé la Direction générale des pêches maritimes. Dans un premier article rédigé exclusivement pour LE SOLEIL, Mme Leblanc réfute certains arguments avancés par des fonctionnaires de cette direction qui s'objectent à une telle décentralisation. Dans un second article, qui sera publié demain, le député des Iles-de-la-Madeleine poursuivra son analyse de la situation.

La décision du gouvernement du Québec de décentraliser vers Gaspé la Direction générale des pêches maritimes a suscité diverses réactions.

Même si tout le monde convenait de l'invraisemblance de la situation d'une Direction générale des pêches située à plus de 600 milles des véritables lieux de pêche, on s'était, en dehors du territoire maritime, un peu habitué à cette invraisemblance au point de la considérer comme allant de soi.

Il n'est donc pas tout à fait étonnant que l'initiative du gouvernement ait eu l'effet d'une surprise en dépit du fait que ce projet était formellement inscrit dans le programme du Parti québécois. (Décidément, ce gouvernement prend la fâcheuse habitude de tenir ses promesses).

De façon générale, le projet de décentralisation a été bien accueilli. Même les fonctionnaires impliqués reconnaissent, pour la plupart, le bien-fondé de la décision et souhaitent simplement pouvoir bénéficier d'un certain champ de négociation relativement à leur propre carrière.

Certains membres de la direction de la recherche sont les seuls à remettre en cause la pertinence même de la décentralisation de leur service. Et à deux occasions depuis le printemps, à Radio-Canada et au SOLEIL, ils se sont publiquement opposés à leur relocalisation à Gaspé.

Ces gestes posent en premier lieu un problème d'éthique assez sérieux. Nous assistons à ce qui semble être une véritable campagne orchestrée par des membres de la fonction publique contre une décision du pouvoir politique, représentant la population du Québec. Je persiste à croire, cependant, qu'il s'agit d'une saute d'humeur de quelques individus et non d'une véritable mutinerie dans la galère de la Direction générale des pêches maritimes.

Avant de soupeser les objections qu'apportent les scientifiques de la Direction générale des pêches maritimes (DGPM) à une décentralisation à Gaspé, il faudrait peut-être réaliser la véritable dimension de la décision du gouvernement. Cette décentralisation comporte des implications beaucoup plus profondes qu'un simple déménagement.

Ce que cette décision signifie avant tout, c'est que dorénavant, la responsabilité de l'administration des pêches maritimes au Québec sera confiée aux populations des territoires maritimes. C'est un principe fondamental dont le respect exige qu'on en prenne les moyens.

Il s'agit essentiellement de permettre aux populations côtières la prise en charge d'une ressource et d'une industrie qui sont associées à leur vie par une interdépendance qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Cette prise en charge se fera de deux façons. En premier lieu, bien sûr, par l'engagement de personnes de la région pour combler les postes des fonctionnaires qui décideront de demeurer à Québec. En deuxième lieu — et c'est beaucoup plus important — par l'indiscutable intégration de la DGPM au milieu maritime, intégration qui impliquera une consultation plus soutenue avec les artisans de la pêche, un processus décisionnel beaucoup plus inspiré de la réalité des pêches et une capacité du milieu à réagir efficacement aux gestes posés par cette direction et à les influencer constructivement.

Ces objectifs prioritaires ne pourront jamais être atteints par le système actuel de centralisation... aux pêches comme dans plusieurs autres secteurs.

Quand on dresse la liste des inconvénients de la décentralisation, il faudrait peut-être la juxtaposer aux objectifs fondamentaux qui sont recherchés.

Les membres des services de recherche de la DGPM ont voulu "souligner les exigences particulières" de leurs activités en pointant différents éléments qui se veulent, en définitive, autant d'obstacles à la décentralisation.

Un document scientifique

Il serait présomptueux, pour une personne politique, de vouloir réfuter un document conçu par des scientifiques. En matière de sciences et de recherche, les politiciens sont, pour ainsi dire, des aveugles qui peuvent permettre aux borgnes de devenir roi.

Je suis parfaitement consciente de ma myopie scientifique. J'ai cependant consulté divers experts et je voudrais

situer ici les arguments évoqués par les chercheurs de la DGPM dans un contexte moins apocalyptique.

On pourrait résumer l'argumentation des chercheurs de la Direction générale des pêches en ces termes:

1— La recherche en pêche, d'abord localisée à Grande-Rivière, a dû être centralisée à Québec pour des raisons d'efficacité et pour un recrutement plus facile des chercheurs.

2— un organisme de recherche a besoin d'un appareillage spécialisé très coûteux et qui, sous-utilisé par un organisme unique, est généralement mis en commun pour plusieurs services de recherche;

3— il est indispensable d'assurer des échanges professionnels fréquents entre les scientifiques;

4— la recherche nécessite une documentation soutenue;

5— les chercheurs siègent sur des comités internes du gouvernement et sur des organismes fédéraux provinciaux. Leur "dispersion" sur le territoire risque de les placer en position de faiblesse par rapport au ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement.

Une leçon

De 1950 à 1968, les activités de recherche de la Direction générale des pêches maritimes sont fortement concentrées à Grande-Rivière, en Gaspésie. C'est à cette époque que ce service de recherche a connu la plus grande fébrilité et une productivité scientifique sans précédent.

De l'avis de tous les observateurs, c'est à la station de biologie de Grande-Rivière que le service gouvernemental de recherche en pêcheries s'est taillé une réputation très enviable dans le champ de la biologie marine et de la recherche appliquée aux pêches maritimes. Et ce, en dépit du fait que le service de recherche était privé des moyens modernes de communication et qu'il opérait en pleine "Sibérie québécoise".

Par-dessus tout, Grande-Rivière aura fait la preuve éclatante qu'il est possible de faire de la recherche dans une région éloignée du Québec métropolitain. Et de la recherche d'une très haute qualité. C'est un exemple qu'on oublie trop souvent.

Le déménagement subséquent de ces chercheurs à Québec résonnait d'abord et avant tout au mouvement d'une marée centralisatrice qui a emporté vers Québec et Montréal tous les organismes gouvernementaux égarés "en province".

Ceux qui voient dans l'actuel mouvement de décentralisation une démarche rétrograde posent le postulat que la centralisation à outrance que nous avons connue avait quelque chose de progressiste et de bénéfiquement moderne. C'est un a priori pour le moins discutable.

Quant à la recherche de l'efficacité et d'un recrutement plus facile des scientifiques, il faut souligner que ces objectifs n'ont pas produit les résultats escomptés. D'une part, la productivité actuelle en matière de recherche scientifique à la DGPM n'est pas, selon des experts consultés, meilleure aujourd'hui qu'à l'époque de Grande-Rivière. D'autre part, la centralisation à Québec n'a pas empêché le départ des plus éminents scientifiques qui sont passés par Grande-Rivière, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a attiré ceux qui avaient déjà quitté les lieux avant le déménagement. Enfin, en 1978, le recrutement des scientifiques compétents, même en Sibérie, ne présente plus les mêmes difficultés. Ceci étant dit, Sainte-Foy demeure une ville bien confortable...

Par ailleurs, la référence apportée aux organismes de recherche du gouvernement fédéral qui se retrouveraient "exclusivement dans des centres urbains importants" souffre d'exceptions notables. Les stations de biologie comme celles de St-Andrews, St-John's et Nainaimo sont situées dans un environnement "urbain" que Gaspé n'a pas à envier. Pourtant, ces laboratoires abritent des sommités mondiales dans le domaine de la recherche en pêcheries et leur relatif isolement ne semble pas les abrutir.

Le syndrome de l'appareillage

On perçoit les laboratoires modernes comme équipés d'instruments spécialisés fort coûteux. C'est généralement le cas.

Il faut cependant préciser qu'à la Direction générale des pêches maritimes, la majorité des travaux de recherche nécessite plutôt le recours à l'appareillage "standard". Cet équipement est déjà en place et peut très bien être transporté.

Les scientifiques soutiennent qu'il y a au moins trois exceptions majeures à cette généralisation: le microscope électronique (invoqué lors d'une émission de télévision), l'équipement informatique et les appareils d'analyses biochimiques.

L'idée que le service de recherche de la DGPM utiliserait un microscope électronique en a surpris plusieurs, même à l'intérieur de ce service. Aucune expertise pratiquée ces

années-ci à la DGPM ne correspond aux usages d'un microscope électronique. D'ailleurs, les rapports annuels de la direction de la recherche ne font aucunement état de l'utilisation de cet appareil prestigieux qu'on est plus habitué de rencontrer dans les facultés de médecine que dans les stations de biologie marine. Après tout, on ne labour pas les champs avec un char d'assaut.

Je ne prétends pas qu'il est absolument impossible que les scientifiques de la DGPM aient eu besoin d'un microscope électronique. Je suis néanmoins convaincue que son utilisation, si utilisation il y a, est à ce point épisodique qu'elle ne saurait entraver en aucune façon la parfaite conduite des affaires de recherche si l'accessibilité à cet appareil devenait moins facile.

Sur le plan de l'informatique, la mémoire des scientifiques de la DGPM stipule que la recherche dispose de trois terminaux APL-TSO et d'un écran cathodique. On ne précise pas que tout cet attirail, dont la terminologie fait grosse impression, coûte environ \$10.000, qu'il est sans doute déjà payé et qu'il pourrait très bien se transporter dans une bonne valise d'auto.

L'équipement informatique de la recherche aux pêches maritimes peut, par le simple intermédiaire d'une ligne téléphonique, être relié via l'Université du Québec à Rimouski, de Gaspé aux ordinateurs de l'université Laval et de l'Université du Québec à Québec. Autrement dit, l'appareillage informatique qu'utilisent les scientifiques de la DGPM ne souffrirait pas d'un déménagement à Gaspé puisqu'il peut être relié tout aussi facilement aux ordinateurs qui les alimentent actuellement.

Les chercheurs à l'emploi des pêches maritimes ne disent pas dans leur mémoire qu'il n'y a aucun analyste et aucun programmeur en informatique à la direction de la recherche. Cette donnée importante permet de comprendre pourquoi les chercheurs doivent courir à tout bout de champ au BCI (Bureau central d'informatique). L'engagement, à Gaspé, d'un véritable spécialiste en informatique permettrait d'éviter ces courses "quasi quotidiennes" au BCI. A bien y penser, cela ne coûterait pas beaucoup plus cher. Quelle différence y a-t-il entre retenir les services d'un tel spécialiste au BCI ou à la DGPM?

Un problème réel

Il reste le problème des traceurs graphiques. Il est réel. Les chercheurs font exécuter leurs travaux à l'université Laval ou au ministère des Transports et il est vrai que l'exécution de ces travaux sera rendue plus difficile à Gaspé si l'on maintient le niveau actuel de l'appareillage dont dispose la direction de la recherche. Plus difficile, sûrement impossible, non.

A Rimouski, par exemple, les océanographes font une utilisation nettement plus diversifiée des traceurs graphiques que ne le font les chercheurs de la DGPM. Pourtant, le centre océanographique de Rimouski ne dispose pas d'un tel traceur et, ma foi, la recherche n'est pas congestionnée pour autant. Ces travaux sont exécutés dans une autre constituante de l'université du Québec à partir des données fournies de Rimouski par les océanographes. Des dispositifs analogues peuvent être établis à Gaspé. Evidemment, cela rallonge de quelques jours les délais d'exécution, mais ne constitue pas une entrave irréversible aux activités de recherche.

Il est tout de même souhaitable que le futur centre de recherche en pêcheries soit équipé d'un traceur graphique. Le directeur d'un service d'informatique nous dit qu'en investissant \$60.000, on pourrait acheter un traceur graphique, un terminal lourd et un dérouleur de bandes, ce qui permettrait de réaliser à Gaspé les travaux les plus sophistiqués dans ce domaine. En considérant la possibilité que cet équipement soit aussi utilisé par le CEGEP de Gaspé et certains autres services gouvernementaux, les dépenses envisagées au chapitre de l'informatique ne m'apparaissent pas exorbitantes.

On constate donc que les travaux actuels d'informatique de la DGPM peuvent être menés à Gaspé sans qu'il soit nécessaire de sombrer dans des investissements inconsidérés.

Quant aux analyses biochimiques, il serait bon de noter qu'une bonne partie de ces investigations sont conduites avec de l'appareillage standard déjà en place.

Toutefois, pour certaines analyses plus sophistiquées, il est nécessaire de recourir à des techniques plus précises. C'est le cas de la chromatographie, de l'infra rouge, et de la raonnance magnétique nucléaire. J'endors l'argument des scientifiques que ces appareils sont coûteux et que "leur taux d'utilisation ne justifie pas leur achat". Je voudrais simplement les informer que le CEGEP de Gaspé possède déjà ces appareils et qu'il se fera une joie immense de partager avec la DGPM la sous-utilisation qu'il fait de cette instrumentation.

On me dira que tous ces recours risquent de constituer un laboratoire de broche-à-foin. Pris à la lettre, c'est possible. Ce que j'ai simplement voulu montrer, c'est que sans investissement majeur, il était possible, selon les experts consultés, de mener correctement à Gaspé les activités de recherche qui sont en cours à la DGPM.

faits divers

Le double de la pluie d'août en six heures

par Guy DUBE

En l'espace de six heures, hier, il est tombé deux fois plus de pluie qu'il en était tombé durant tout le mois d'août!

C'est ce qu'indiquaient, la nuit dernière, des relevés de la station météorologique d'Environnement Canada, à l'aéroport de Sainte-Foy.

Le météorologue Laurent Poucreault a en effet évalué, à 2h ce matin, à environ 44 millimètres la pluie qui avait commencé à s'abattre sur la région de la capitale à 12h31, hier.

Les plus fortes précipitations ont été enregistrées entre 14h et 20h. En l'espace de six heures, il est tombé 39 millimètres de pluie (soit un pouce et demi).

Au cours des 27 premiers jours d'août, il était tombé 23 millimètres de pluie, ce qui était largement en deçà de la normale de 102,6 millimètres. Même si l'on compte les fortes précipitations des dernières heures, il faudra encore quelque 35 millimètres pour atteindre la moyenne mensuelle d'août.

Demain, le soleil doit nous revenir à travers quelques

passages nuageux. Le temps doit en effet s'améliorer, au cours de la semaine, et la température est censée se réchauffer graduellement, selon les prévisions d'Environnement Canada.

Pannes et accidents

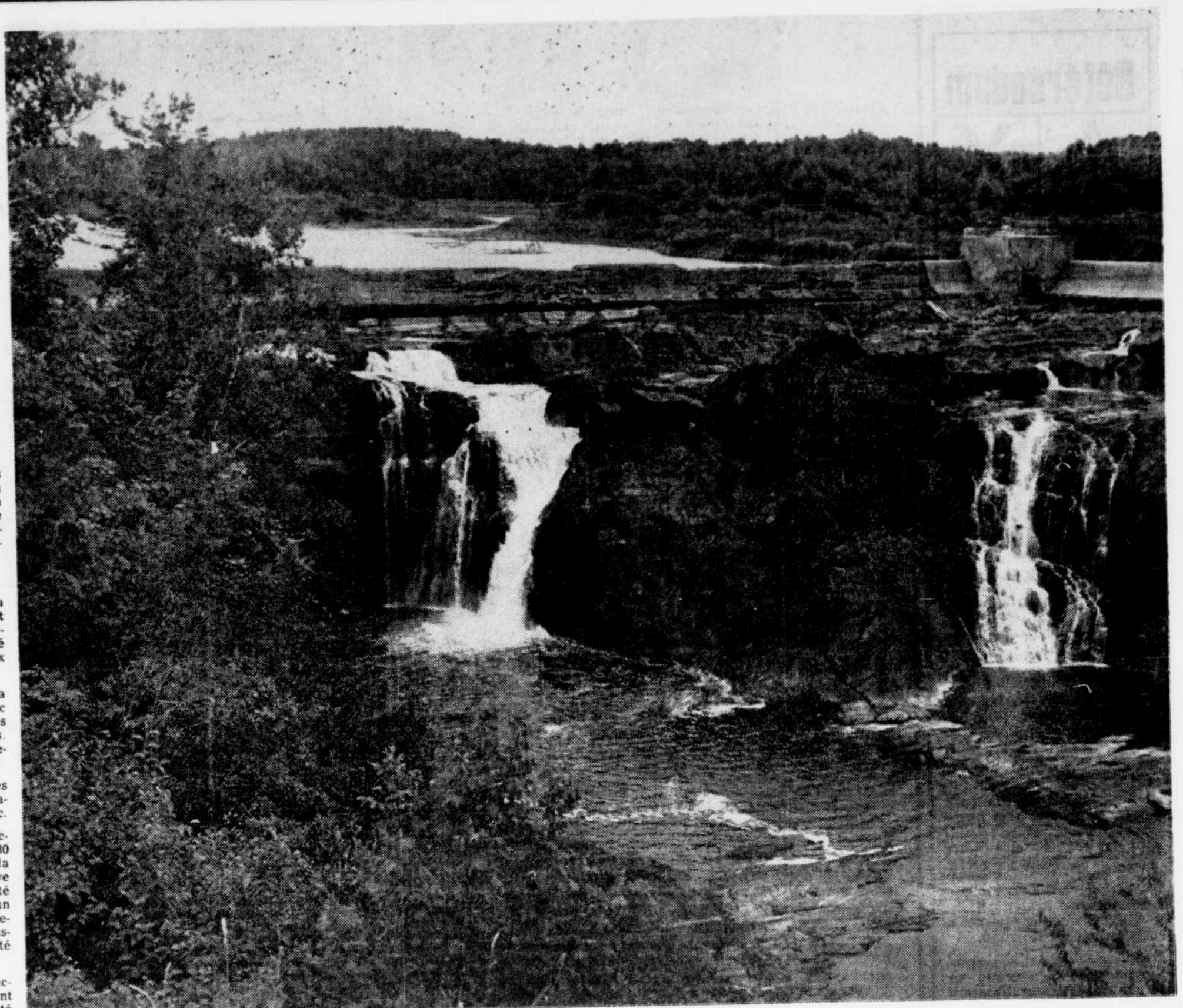
La pluie d'hier, si elle a réjoui certains agriculteurs et abreuvé des cours d'eau asséchés, a quand même causé quelques maux de tête aux policiers.

Ainsi, de 13h à 22h, hier, la sûreté municipale de Québec a dû répondre à 45 plaintes d'accidents d'automobiles. Ces accidents n'ont heureusement fait aucune victime.

Il en était de même chez les corps policiers des municipalités en périphérie de Québec.

Une panne majeure d'électricité a affecté à peu près 80 pour 100 des abonnés de la ville de Lauzon, sur la rive sud, à 21h. Un poteau a été la proie des flammes lorsqu'un transformateur a explosé. Selon la police, d'autres transformateurs ont ensuite sauté en série.

À Saint-Etienne et à Lac-Beauport, d'autres pannes ont également privé d'électricité des milliers d'abonnés.



Le Soleil, Gilles Pepin

Rivière presque sans eau

La pluie qui nous arrivait hier après-midi a sûrement été plus que bienvenue dans un très grand nombre de municipalités du Québec, où l'eau potable était devenue rare. Les cours d'eau étaient aussi devenus à leur plus bas niveau et par conséquent leur eau atteignait un haut degré de pollution. La rivière Chaudière, par exemple, pouvait être traversée à sec, en passant d'une roche à l'autre. Les chutes de la Chaudière, photographiées hier midi, n'avaient peut-être jamais laissé écouler aussi peu d'eau.

Oaquet
Centre-Ville Place Laurier



Vente de bas-culottes
"La Vraie Chose" de KAYSER
du 30 août au 9 septembre

Dans les teintes-mode: tropical, tan, nude, brun teck, gris, ivoire, nono, noir, charm taupe, storm cloud, les bas-culottes en nylon vous maintenant avec assurance et élégance.

4091 - Bas-culotte de soutien. P.M.G.

Rég. 2.99 Spécial 2⁵⁴ 3 pour 7⁴⁴.

4081 - Bas-culotte grande taille de 150 à 200 livres.

Rég. 1.59 Spécial 1³⁵ 3 pour 3⁸⁸.

4061 - Bas-culotte tout diaphane, pied sandale de 90 à 150 livres.

Rég. .99 Spécial .84 3 pour 2⁴⁴.

R. 11, r-de-ch Centre-Ville tél.: 524-3121
et r. 811, Place Laurier 2e, tél.: 651-7070



SIMARD & VOYER

CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME

SIMARD & VOYER

CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME.
PLACE STE-FOY, PLACE LAURIER, PLACE FLEUR-DE-LYS,
PLACE QUÉBEC, GALERIES CHAGNON.

L'écrasement d'un monomoteur à Saint-Philémon L'orage pourrait avoir occasionné l'accident

par Guy DUBE

Les policiers de la Sûreté du Québec ont réussi, hier matin, à se rendre sur les lieux de la tragédie qui a coûté la vie à deux Torontois, dimanche après-midi, sur le flanc d'une montagne de Saint-Philémon, dans le comté de Bellechasse.

Pour des raisons encore inconnues, le monomoteur Piper Cherokee que

pilotait Walter Kompa, de Woodbridge, en banlieue de Toronto, s'est écrasé contre les arbres d'une montagne, a explosé et a pris feu.

Hier matin, les policiers n'ont pu que faire transporter à la morgue les corps du pilote Kompa et du passager, Samuel Allport, de Weston, également en banlieue de Toronto.

C'est par hélicoptère que les enquê-

teurs ont pu se rendre sur les lieux de l'écrasement. Il est également possible de s'y rendre en 4 X 4, en empruntant un vieux chemin abandonné qui servait auparavant pour la coupe de bois.

Les montres-bracelets des deux victimes ont été récupérées par les policiers: toutes deux s'étaient arrêtées à 15h40, soit à peu près l'heure à laquelle l'avion a explosé, après s'être écrasé.

A peu près à la même heure, soit vers 15h35, dimanche, un appel de détresse aurait été envoyé à une tour de contrôle de la région de Québec. Ce renseignement n'a cependant pas pu être confirmé.

Un bambin de cinq ans, Daniel Aubé, aurait été témoin de l'écrasement. Sans avoir vu l'appareil, il aurait entendu un bruit d'explosion et aperçu une lueur, dans la montagne.

Les débris du petit avion ont été repérés par un hélicoptère des Forces armées canadiennes, en fin d'après-midi, dimanche.

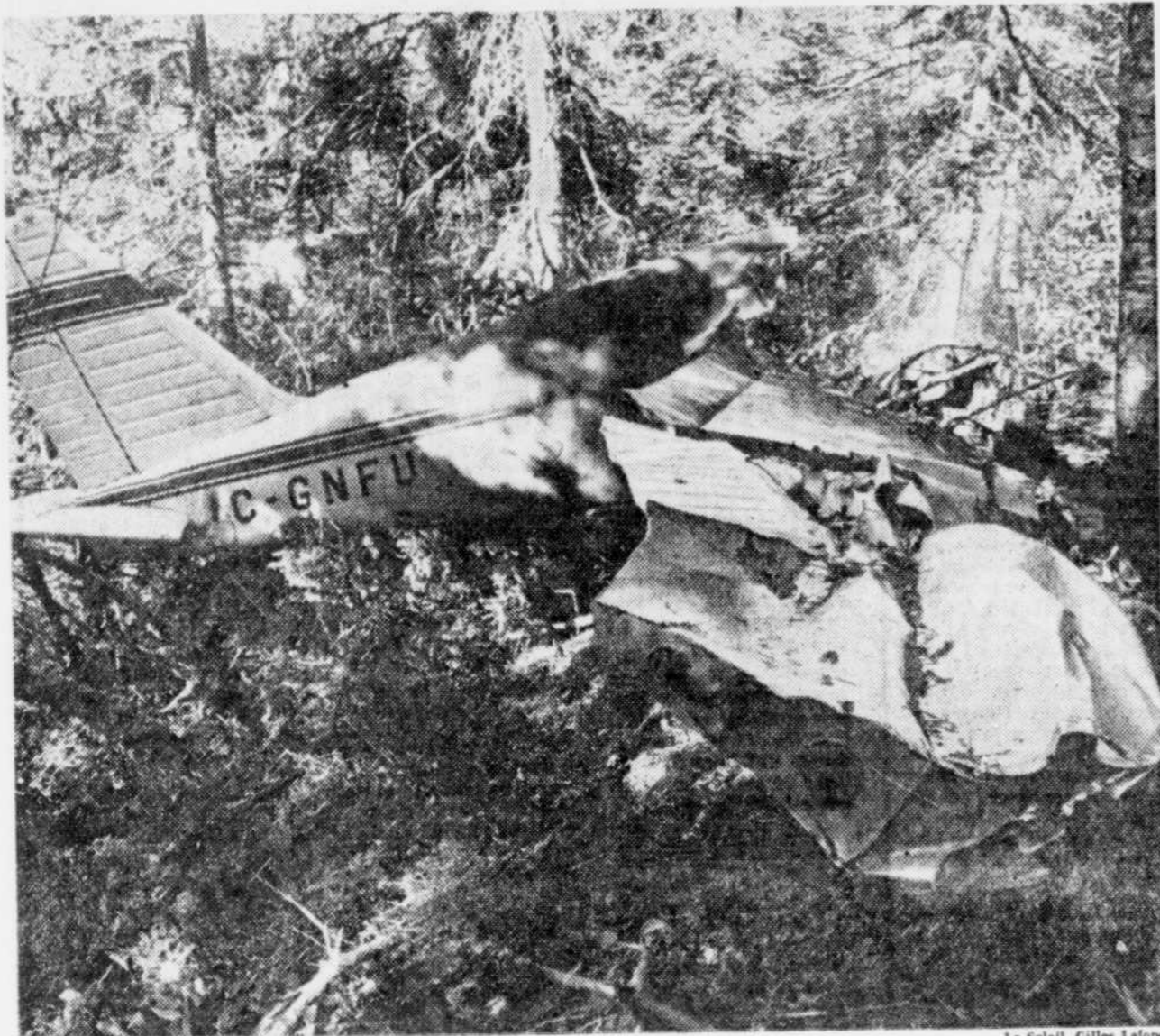
Saint-Philémon est situé à une centaine de kilomètres au sud-est de Québec.

L'appareil s'est écrasé durant un

vol entre Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et Québec.

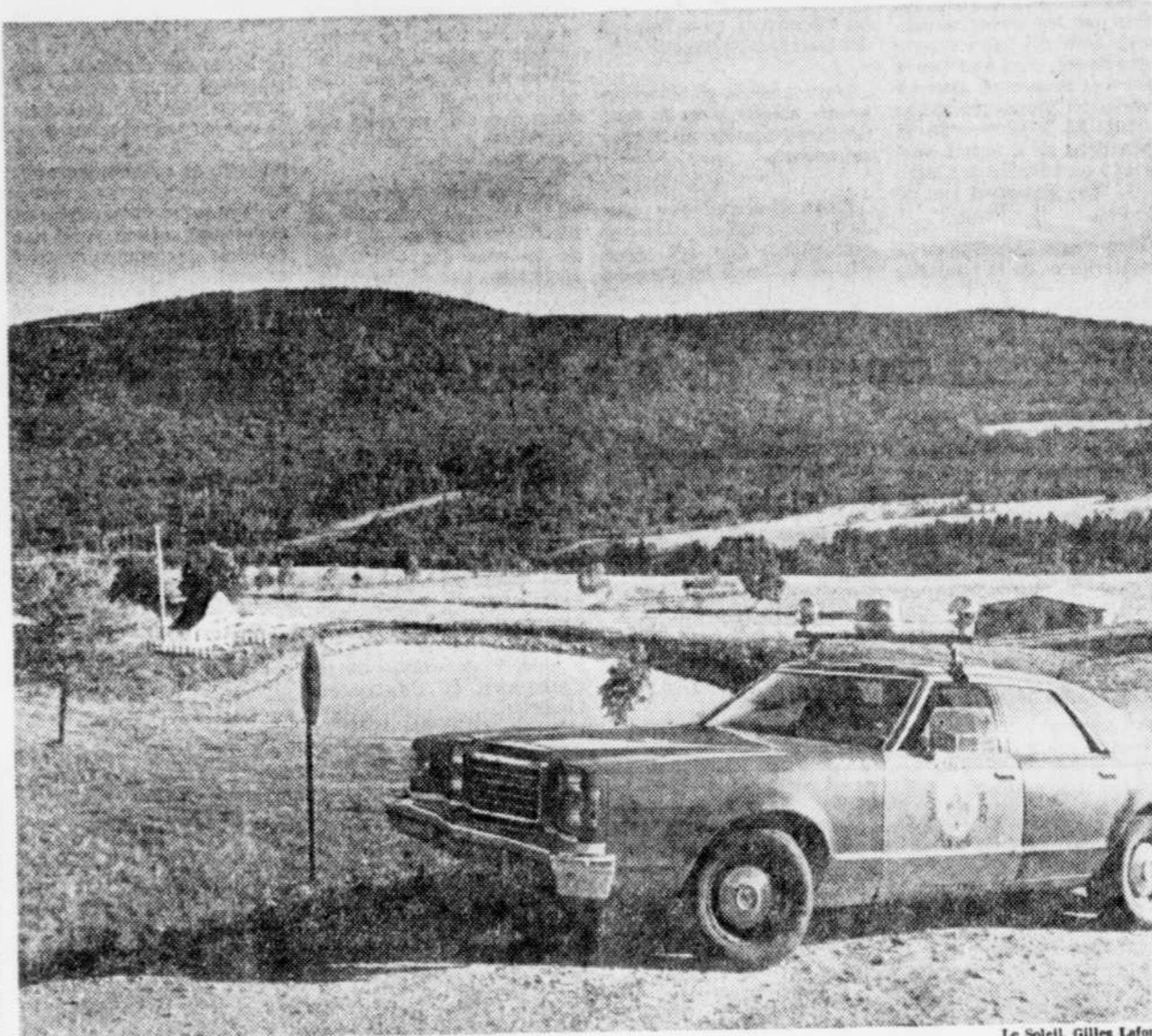
Il semble, de plus, selon certaines indications, qu'il y avait des orages en montagne, lorsque le monomoteur s'est écrasé.

Des employés du ministère fédéral des Transports mènent une enquête parallèle à celle de la Sûreté du Québec.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le monomoteur a explosé et a pris feu en s'écrasant sur la montagne. Sous la violence de l'impact, la carlingue s'est brisée en deux et les ailes ont été arrachées.



Le Soleil, Gilles Lafond

C'est dans le flanc de cette montagne de Saint-Philémon que le Piper Cherokee s'est écrasé.

**DERNIERE CHANCE
POUR LE GRAND SPECIAL
POPULAIRE**



**2 POUR LE 1
PRIX**

**DEPUIS
10 ANS
À QUÉBEC**




PROFITEZ DE TOUTES NOS INSTALLATIONS
GYMNASÉ, SALLE CALIFORNIENNE, BAIN SAUNA,
PISCINE, BAIN TOURBILLON, PROGRAMMES
D'EXERCICES INDIVIDUELS.




**VIC TANNY
DONNE DES
RESULTATS —
CLUBS SANTE —
MISE EN FORME**


**FAITES VOTRE RESERVATION DES
MAINTENANT, NOMBRE DE PLACES
LIMITE**



**2965, 1^{re} AVENUE
LIMOILOU
626-6216**

**PLAZA-LAVAL
SAINTE-FOY
659-1775**

Pensez gout



Vantage,
à la fois
très savoureuse
et moins forte.
Difficile à croire? Essayez-la!

20 CIGARETTES
KINGSIZE

Avis. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
"Goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg.

A la demande de la Corporation des médecins

Injonction contre Philippe-A. Roy, radiesthésiste

par J.-Claude RIVARD

Toujours en guerre contre les guérisseurs auxquels elle reproche d'exercer illégalement la médecine, la Corporation professionnelle des médecins vient d'obtenir une injonction pour faire suspendre les activités du radiesthésiste Philippe-A. Roy.

Agé de 44 ans, diplômé en parapsychologie, M. Roy s'est vu interdire de poser certains actes que les médecins estiment être de leur propre compétence, d'ici à ce que la cour des poursuites sommaires se soit prononcée sur sa culpabilité à propos de 75 infractions qu'il aurait commises à ses bureaux de Clarke City, de Roberval et de Québec.

Bien connu en raison de la popularité et de la publicité

faites autour de son nom, M. Roy s'est vu ordonner, selon la formule consacrée du texte de loi: "de mettre fin à l'exercice illégal de la médecine en posant des actes ayant pour objet de diagnostiquer ou de traiter toute déficience de la santé d'un être humain et notamment en donnant des consultations médicales, en prescrivant des médicaments, en pratiquant la radiothérapie ou des accouchements, en établissant et en constatant les diagnostics, ou en traitant des maladies ou infections".

L'ordonnance d'injonction a été signée par le juge Georges Pelletier, de la cour supérieure.

Elle a été accordée en vertu de l'article 185 du code des professions, que les juges eux-mêmes, aussi bien que les

avocats qualifient d'excessivement rigoureux et même d'abusif et arbitraire.

Une fois qu'une personne a été trouvée coupable d'avoir illégalement pratiqué la médecine, la corporation peut loger de nouvelles plaintes et, sans même attendre qu'un jugement n'ait été rendu à leur sujet, elle est en droit de réclamer une ordonnance d'injonction. Le juge n'a pratiquement aucune discrétion si ces conditions sont posées, il doit émettre l'injonction, même si le prévenu doit ultérieurement être totalement blanchi, en cour des poursuites sommaires.

Un juge saisi d'un recours en injonction n'a pas plus de discrétion que n'en a un juge de la cour des poursuites sommaires, a révélé un magis-

trat qui, tout récemment, fut contraint d'imposer six mois de prison à un guérisseur de la région, se trouvant dans l'impossibilité de payer l'amende "statutaire" de \$2.000.

Si c'était vrai...

On rappelle, au palais de justice de Québec, qu'il n'y a pas si longtemps, des pharmaciens furent condamnés pour pratique illégale de la médecine, en suggérant, par exemple, à un client de soigner une grippe avec de l'aspirine. La revanche fut immédiate: des médecins furent accusés de pratiquer illégalement la profession pharmaceutique, parce qu'ils possédaient un magasin de médicaments ou, tout simplement, une petite réserve de produits pour leurs clients du milieu rural ou éloignés des grands centres urbains.

C'était l'époque où les dentistes faisaient une lutte féroce aux denturologues, pour le motif qu'ils mettaient en danger la santé de la population.

Les médecins ont invoqué la même raison pour déclarer la guerre aux chiropraticiens et aux spécialistes de l'acupuncture, lesquels ont maintenant acquis leurs lettres de noblesse. On en a fait autant au sujet des physiothérapeutes sur le plan para-médical.

"Mais si c'était vrai que la radiesthésie existe et que ses pouvoirs constituent une réalité", a commenté un juge de la cour supérieure: il se

rappelle avoir jadis appris que Gallilée fut excommunié pour avoir prétendu que la terre était ronde et qu'elle tournait autour du soleil.

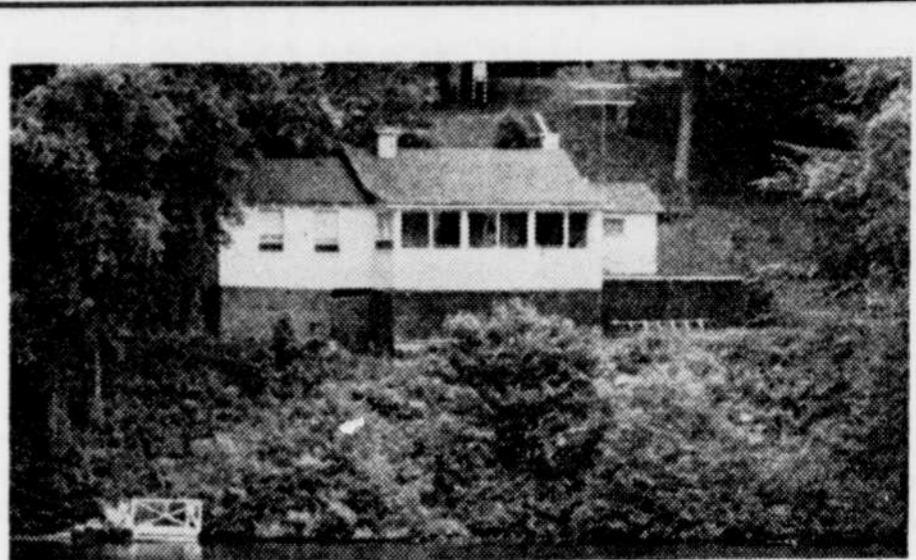
Un avocat qui revient tout juste de Terre des Hommes où il a visité le Pavillon de l'insolite, se pose lui aussi la question: si c'était vrai qu'il existe un monde extra-terrestre; si c'était vrai, les forces inconnues de la nature; si c'était vrai le pouvoir magnétique du cristal, des pendules, de l'eau de Lourdes, de certains individus... Si c'était vrai...

Un juge de la cour des poursuites sommaires estime, de son côté, qu'il s'explique mal que certaines personnes puissent arrêter, à distance, une hémorragie ou qu'un ramaneux de village puisse faire disparaître un "genou d'eau" avec des feuilles de choux, là où la médecine ne réussit qu'avec le bistouri.

"Eh bien, mauvaise; la loi est là, nous n'avons pas d'autre alternative que de la faire respecter", dit-il par ailleurs.

Un avocat de la Rive-Sud, un homme d'expérience et de maturité, qualifie de très dangereux le concept de "pratique illégale de la médecine". Est-ce que ça ne risque pas d'être le cas pour la mère de famille, l'institutrice, le scout, le secouriste qui vient à l'aide d'une autre personne? Est-ce que ça ne risque pas d'être le cas pour le prêtre qui, en administrant l'extrême-onction, provoque le retour à la santé d'un moribond? Est-ce que ça ne risque pas d'être le cas pour les Pères Rédemptoristes avec leur "eau de sainte Anne" à laquelle bien des gens attribuent leur guérison?

Avec un collègue de l'Aide juridique, ce même avocat affirme: "Les médecins, c'est comme le Barreau; quand ils partent en campagne, c'est pas pour l'intérêt public; c'est pour des gros sous!"



La SQ continue son "Opération-Chalet".

Le Soleil, Jacques Deschênes

Ne pas inviter le voleur de chalets

D'ici quelques jours, plusieurs citoyens quitteront leur chalet. Certains l'abandonneront pour la durée de l'hiver, d'autres y retourneront occasionnellement durant les fins de semaine.

"Combien d'entre vous se seront assurés de n'avoir pas laissé une invitation aux voleurs?" demande la Sûreté du Québec dans un communiqué remis à la presse, hier.

En collaboration avec les corps policiers municipaux, la SQ continue, encore cette année, son "Opération-Chalet", qui consiste à vérifier périodiquement les secteurs de villégiature en hiver. no-

ter les anomalies et laisser une carte-conseil à l'attention du propriétaire.

Les policiers du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec demandent aux propriétaires de chalets de ne pas laisser sur place des objets de valeur, facilement transportables et qui peuvent être revendus sans difficulté: armes, outils, moteurs hors-bord, articles ménagers, chaises, boissons alcooliques, appareils radio, etc.

Par contre, plusieurs personnes retournent à leur chalet durant le week-end. A ces dernières, la

SQ recommande un verrouillage adéquat et un éclairage approprié qui compliqueront le travail des voleurs.

La police demande également à ceux qui ne l'ont pas encore fait de profiter de l'Opération-Volcan pour faire marquer leurs objets de valeur à l'aide d'un burin électrique.

L'an dernier, dans la seule région de Québec, la police a dénombré 490 vols dans les chalets.

Ce qui, selon la SQ, vous donne "une chance sur 49" de pouvoir vous faire voler des objets dans votre chalet, au cours de l'hiver qui vient.

Bilodeau trouvé apte à être jugé

Jugé apte à subir son procès, au terme d'un examen médical de 30 jours en milieu psychiatrique, Jacques Bilodeau subira son enquête préliminaire le 11 septembre.

L'individu, âgé de 22 ans et domicilié à Notre-Dame des Laurentides, est accusé de négligence criminelle en rapport avec les circonstances qui ont entraîné la mort de

Mlle Adrienne Langlais, 73 ans, de Mont-Carmel, le 28 juin dernier.

Se présentant, hier, devant le juge Louis Carrier, de la cour des sessions de la paix, accompagné de son procureur Me André Cartier, Bilodeau a demandé à être entendu le 6 septembre pour formuler une demande de libération sous cautionnement.

Bilodeau avait dérobé une automobile dans la côte de la Fabrique; poursuivi par une voiture fantôme de la Sûreté municipale de Québec, il devait se lancer dans une course folle dans les rues de la basse-ville. Mlle Langlais, de passage à Québec, fut heurtée à mort alors qu'elle traversait, à pied, l'intersection de la Couronne et boulevard Charest.



TRAVAILLEZ
SUIVON
COURS
UN COURS, C'EST COURT

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION DE QUÉBEC VOUS RAPPELLE QU'IL EXISTE UN PROGRAMME DE FORMATION À TEMPS PLEIN À L'INTENTION DE TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE:

1. parfaire sa formation générale.
2. se perfectionner dans son métier ou occupation (perfectionnement).
3. se réorienter et/ou apprendre un métier ou une profession (débutant).

Les étudiants admis à ce programme recevront des allocations de formation. Voici les cours qui débiteront prochainement dans la région:

TITRE DU COURS	DÉBUT	ENDROIT	DURÉE
Cuisinier d'établissement	(A) 11-09-78	Charlesbourg	205 jours
Cuisinier d'établissement	(A) 25-09-78	Donnacona	205 jours
Agent de voyages	(A) 11-09-78	Charlesbourg	à déterminer
Maquettiste	(A) 18-09-78	St-Foy	205 jours
Mécanicien de machinerie lourde	(A) 11-09-78	St-Romuald	205 jours
Opérateur de machinerie lourde	(A) 05-09-78	St-Romuald	78 jours
NB: Cours s'adressant aux détenteurs d'un carnet d'apprenti.			
Affûteur (moulin à scie)	(A) 11-09-78	Duchesnay	165 jours
Classeur-mesureur	(A) 11-09-78	Duchesnay	165 jours
Classeur-mesureur	(A) 11-09-78	Duchesnay	165 jours
Garde-forestier	(A) 11-09-78	Duchesnay	165 jours
Garde-forestier	(B) 11-09-78	Duchesnay	135 jours
Scieur de bois d'oeuvre	(A) 11-09-78	Duchesnay	165 jours
Mécanicien-tôlier	(A) 11-09-78	Pavillon technique	225 jours
Auxiliaire familial	(A) 25-09-78	Donnacona	85 jours
Auxiliaire familial	(A) 06-11-78	Beauport	85 jours

INFORMATION ET INSCRIPTION

Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez-vous. Pour connaître les autres cours offerts dans la région en 1978-79, communiquez avec:



COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1010, rue Borne Québec G1N 1L9 687-1265

Ces programmes de formation sont offerts en collaboration avec le MMI et le MEQ.

norman

Perri-Ann

la ratine se veloute...

S'attarder le matin ou relaxer le soir, dans une robe de chambre, douce, souple, moelleuse et confortable. Offerte en noir, brun ou bourgogne, TP-P-M. **55⁰⁰**

Dites, portez à mon compte.

Mail St-Roch. Place Laurier. Place Fleur de Lys. Galeries Chagnon.

Blessé en tombant de la mezzanine à Place Laurier

par Tom FRECHETTE

Un bambin de deux ans a été grièvement blessé dans le centre commercial Laurier, à Sainte-Foy, en fin de semaine, à la suite d'une chute de près d'une trentaine de pieds.

La victime de cet accident, survenu samedi, vers 14h45, est le jeune Marc Lachance, dont les parents demeurent au 1258, 15e avenue, à Saint-Rédempteur.

Selon le rapport préliminaire de la police, l'enfant s'amusa sur la promenade qui surplombe le rez-de-chaussée du mail lorsque, en des circonstances encore indéterminées, il tomba dans le vide pour aller choir sur le plancher du rez-de-chaussée.

Quand les ambulanciers de la Sûreté municipale de Sainte-Foy, les agents Marc Boucher et Richard Décarie, arrivèrent sur les lieux de l'acci-

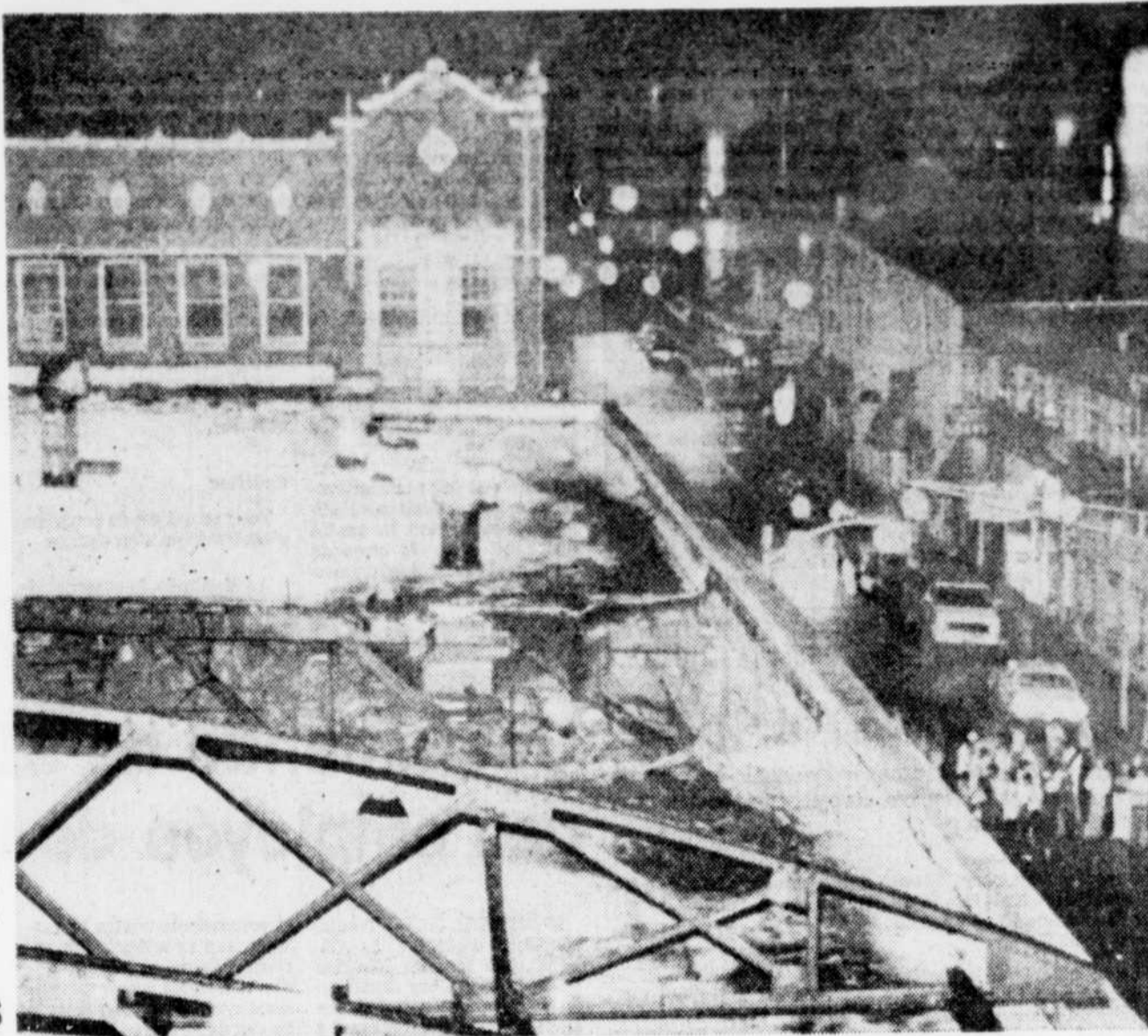
dent, le bébé baignait dans son sang.

Urgence bloquée

Toutefois, comme l'ambulance ayant à son bord le jeune blessé sous les soins attentifs du Dr Robert Lusier, de Sainte-Foy, s'apprêtait à partir, le conducteur du véhicule d'urgence ne put le mettre en marche à cause d'une circulation très dense dans le secteur.

L'affluence aux alentours du centre commercial était si forte que toutes les entrées et les sorties étaient bloquées. Devant la situation, un agent a été posté à un endroit stratégique pour ouvrir un chemin à l'ambulance qui s'est dirigée, après plusieurs minutes de retard, vers le CHUL.

Par la suite, l'enfant fut transféré à l'Enfant-Jésus, à Québec. L'enquête sur cet accident est menée par le détective Yves Charbonney, de la police de Sainte-Foy.



Toiture endommagée

De fortes pluies ont entraîné l'effondrement du toit d'un cinéma à Anderson, en Indiana, dimanche soir. Trois personnes ont subi des blessures suite à l'incident. A cause d'une grève des pompiers locaux, il n'y avait que 10 hommes en service pour secourir les cinéphiles.

La préposée à la vente des billets tuée de 2 balles

SOREL (PC) — La Sûreté du Québec a joint ses efforts à ceux de la police municipale de Sorel pour démasquer l'auteur du meurtre de Mme Jeanne-d'Arc Saint-Germain, âgée de 63 ans. La sexagénaire, qui était préposée au guichet de la traverse Saint-Laurent, à Sorel, dans la nuit de dimanche à lundi, a été atteinte de deux balles à la hanche et au coeur.

Selon la version des faits, un homme s'est présenté au guichet, a glissé son arme dans l'ouverture pratiquée dans la vitre pour l'échange d'argent et de billets et a ouvert le feu à deux reprises en direction de la femme, avec un revolver de calibre .45.

Le voleur a ensuite fracassé la porte verrouillée donnant accès à la salle d'attente et au bureau de la préposée et s'est emparé des billets de banque contenus dans la caisse, soit environ \$350. Le voleur croyait semble-t-il pouvoir mettre la main sur les recettes de la fin de semaine, mais celles-ci avaient déjà été remises dans un coffre de sûreté au bureau de la compagnie situé de l'autre côté de la rue.

Les coups de feu ont attiré l'attention d'un employé d'une boutique de vêtements qui aurait vu un homme prendre la fuite à pied.

Mme St-Germain demeurait à Saint-Joseph de Sorel avec son mari et c'était un couple sans histoire. Mme St-Germain acceptait de travailler au guichet du traversier de temps à autres pour rendre service. Lorsque le crime a été commis, elle remplaçait d'ailleurs un employé régulier.

Saisie de drogue

L'escouade régionale sur l'alcool et la moralité (ERAM) un service de la Sûreté du Québec a effectué cette nuit, vers minuit et trente minutes, la saisie de 21 livres de "mari". La quantité de drogue représente une valeur de \$20.000 environ.

La visite impromptue des policiers a eu lieu dans un édifice à logements dans le quartier Duberger et la descente des agents a abouti à l'arrestation de huit personnes dont deux femmes.

Des accusations de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic doivent être portées au palais de justice de Québec, au cours de la journée, contre la plupart des personnes qui ont été appréhendées.

Trois évadés capturés

Les trois détenus de la prison de Rimouski, qui avaient réussi à s'évader, dimanche, ont tous été cernés et capturés par les policiers, hier.

d'évasion, Michel Boudreau, âgé de 22 ans, et Normand Boulay âgé de 26 ans, avaient été capturés dans le bois, près de la rivière Rimouski, durant la nuit.

Michel Roy, âgé de 24 ans, a été localisé dans un chalet, à quelques milles au sud-ouest de Rimouski, hier matin, tandis que ses deux compagnons

Pour prendre la clef des champs, les trois détenus ont dû neutraliser un gardien, lui voler ses clés d'automobile et s'enfuir avec le véhicule, dimanche matin.

Parlez anglais dès le 18 novembre.

Pas de problème: Berlitz® peut vous apprendre l'anglais ou n'importe quelle langue de votre choix. Des phrases simples au début puis un dialogue de plus en plus soutenu. Une ambiance sympathique et un enseignement exempt d'exercices grammaticaux et d'exams fastidieux.

100 BERLITZ ANS
Depuis 1878

Québec (481) 529-6161

Immersion Totale® et leçons particulières. Services de traduction et d'interprétation. Les frais de tous les programmes sont déductibles de l'impôt.

*Berlitz® et "Immersion Totale" sont des marques déposées des Ecoles Berlitz, langues vivantes du Canada Ltée. Permis de culture personnelle no. 749255 Ministère de l'Éducation du Québec.

ALCAN

le meilleur aluminium qui soit, et installé par...
DES EXPERTS A LA HAUTEUR DE CE NOM



FINI LA PEINTURE
GARANTIE DE 20 ANS
ESTIMATION GRATUITE

ESCOMPTE SPECIAL **20%**
durant Expo-Québec seulement

RENOVATION
Décor de Québec Inc.
188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

VOLVO VOUS PROTÈGE LÀ OÙ CA FAIT MAL: LE PORTEFEUILLE.

Malgré l'inflation et l'augmentation vertigineuse du coût de la vie, notre Volvo 242M se vend toujours au même prix raisonnable auquel nous l'avons lancée en novembre dernier. Encore aujourd'hui, vous pouvez en acheter une pour \$7195.* (Une mise en garde, cependant: le prix actuel de cette Volvo ne peut

rester inchangé indéfiniment.)

Alors passez aujourd'hui vous rendre compte combien de qualité, de durabilité et de sécurité vous vaut encore ce pauvre dollar. Autant le prix de cette Volvo n'a pas changé, autant les raisons d'en devenir propriétaire n'ont pas changé non plus. VOLVO



VOLVO. PAR LES TEMPS QUI COURENT, C'EST UNE BONNE AFFAIRE.

Turmel Automobiles Inc.
1385 nord, rue Dorchester
522-2793

Jacques Girard Automobiles Inc.
656 Graham-Bell, Ste-Foy
687-0753

L'espoir d'un règlement à Air Canada s'amenuise

MONTREAL (D'après PC et UPI) — Les espoirs d'un règlement prochain du conflit opposant la société Air Canada à ses 7.500 machinistes ont diminué hier soir lorsque les négociations ont été suspendues après que les représentants syndicaux eurent accusé la compagnie de durcir sa position.

Un porte-parole du Syndicat international des machinistes, qui représente les grévistes, a annoncé, tôt, ce matin, qu'il n'y avait pas d'horaires précis en vue de la reprise des négociations avec la direction du transporteur national paralysé.

Selon le président par intérim de l'Association interna-

tionale des machinistes (AIM), M. Roy Greenwood, les négociateurs syndicaux, qui se sont entretenus avec les représentants de l'employeur pendant cinq heures hier, devaient se réunir ce matin avant de décider s'ils vont reprendre les négociations plus tard dans la journée.

Les dirigeants de l'AIM se sont rencontrés pendant plusieurs heures, hier soir, à la suite de la suspension des pourparlers avec Air Canada. Selon M. Roy Blackwell, membre du comité de grève central de l'AIM, les négociations pourraient être longues une fois qu'elles auront repris.

"Nous ne pouvons demander à nos membres de retour-

ner au travail sans avoir préalablement obtenu de bonnes conditions", ajoutant "qu'il faudra un certain temps pour en arriver à un règlement satisfaisant".

Selon le négociateur en chef

dans une troisième tentative d'en arriver à un accord.

M. Jean Quesnel, un représentant montréalais au sein du comité syndical, a accusé Taylor de "durcir sa position" et a parlé de la possibilité



M. Barry Shaw (à gauche), négociateur en chef du syndicat et M. Norm Radford, qui agit pour le compte de la société Air Canada.

du syndicat, M. Barry Shaw, "le conflit pourrait être réglé en l'espace de 10 minutes ou de 10 jours".

Le président de la société Air Canada, M. Claude Taylor, a émis un communiqué pour dire qu'il incombait au syndicat "de nous soumettre des demandes raisonnables".

Le communiqué de Taylor a suivi la présentation par le syndicat de demande révisées

d'une paralysie totale du trafic aérien au Canada.

On sait qu'Air Canada a mis à pied 6.000 membres syndiqués de son personnel hier. Des avis en ce sens avaient été expédiés en fin de semaine au personnel de bord "dont les membres négocient eux-mêmes avec la compagnie", les pilotes, les vendeurs de billets et le personnel de bureau.

Pendant ce temps, les Canadiens font appel à d'autres sociétés aériennes ou empruntent d'autres moyens de transport, en attendant la fin du lock-out dont la compagnie tient ses 7.500 salariés non navigants responsables.

Grève sauvage

En dépit d'une entente de principe entre Air Canada et le syndicat, des débrayages sauvages se sont produits jeudi, incitant la compagnie à cloquer ses avions au sol dès le lendemain.

La grève a fait particulièrement sentir ses effets à Halifax, où seulement la moitié des 2.800 délégués attendus au congrès du Barreau canadien ont pu se rendre, hier.

A Vancouver, CP Air et Pacific Western Airlines ont

mis des appareils additionnels au service des voyageurs au cours du week-end. M. Steve Marsden, de CP Air, a dit qu'on avait transporté 1.000 passagers de plus, dimanche, à l'aéroport international de Vancouver.

M. Brian Johnson, de PWA, a annoncé par ailleurs que la compagnie avait mis quatre vols additionnels pour Calgary, au cours du week-end, en plus d'un vol pour Toronto. Il y aura deux vols de plus pour Calgary tous les jours de la semaine.

Courrier

Pour ce qui est du courrier, c'est PWA qui s'en charge.

Au Manitoba, le commissaire canadien aux droits de la personne, M. Gordon Fairweather, n'a pu assister à un

séminaire des Nations unies à l'université de Brandon. Enregistrée, son allocation a tout de même pu être entendue.

A l'aéroport international de Toronto, une centaine de personnes se sont évanouies, depuis le début de la grève, à la suite des longues heures d'attente pour prendre l'avion.

M. Jack Hughes, de Nordair, a dit que des vols additionnels avaient été ajoutés sur la ligne Montréal-Ottawa-Hamilton-Windsor-Pittsburg.

A Edmonton, le tiers des délégués attendus au congrès de l'Institute of Association Executives ne se sont pas présentés.

Via Rail a ajouté des voitures à plusieurs de ses trains et les compagnies d'autobus ont ajouté des véhicules.

Air Canada, qui transporte quotidiennement 40.000 passagers, s'est déjà dit prêt à mettre fin au lock-out, à la condition que le syndicat promette qu'il n'y aura plus de débrayages sauvages.

Mais M. Shaw a révélé qu'il voulait signer un contrat de travail avant le retour au travail.

Le salaire hebdomadaire du personnel au sol varie entre \$297 et \$392.

Il y a déjà eu, deux fois auparavant, des ententes de principe, mais chaque fois les syndiqués ont refusé de les ratifier.

Air Canada perd \$3 millions par jour à cause du lock-out.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA CAISSE POPULAIRE ANCIENNE-LORETTE

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire Ancienne-Lorette, sera tenue mercredi le 30 août 1978, à 19h.30, à l'école Notre-Dame, 1593, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette (entrée: salle du collège) pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel au 31 mai 1978.

Tous sont cordialement invités.

Marcel Hudon,
Secrétaire

Une amende de \$7,000 au syndicat des employés de l'Institut Pinel

MONTREAL (PC) — Trouvé coupable d'outrage au tribunal par le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, le Syndicat national des employés de l'Institut Pinel a été condamné à une amende de \$7.000. Le syndicat en question n'avait pas tenu compte d'une injonction ordonnant à ses membres de rentrer au travail.

Alors que la convention collective ne doit expirer que le 30 juin 1979, le syndicat avait déclenché, le 5 juillet 1977, un arrêt de travail de quelques heures, suivi d'un piquetage massif le lendemain et dans les jours qui suivent.

Devant cet état de faits illégal, qui selon la partie patronale, mettait en danger la santé, le bien-être, l'intégrité et même la vie des patients, la direction de l'Institut Pinel avait demandé à la Cour supérieure une injonction provisoire interlocutoire

et permanente contre le syndicat, son président, son secrétaire, ainsi que son trésorier et tous les autres travailleurs syndiqués, pour obtenir de ces derniers un retour au travail et la cessation du piquetage illégal.

Le 8 juillet 1977, la requête avait été accordée, mais la preuve a démontré que, du 8 au 14 juillet inclusivement, le piquetage s'est poursuivi. Et le seul geste posé par le syndicat pour obéir à l'injonction le fut le 12 juillet 1977, alors que son président informa les membres présents de l'ordonnance de la Cour et leur en fit la lecture, sans pour autant leur ordonner de retourner au travail immédiatement. Ce faisant, le syndicat se trouvait à respecter une partie de l'ordonnance. Mais le syndicat se devait de faire plus, a noté le juge Lagacé.

Bien que le 22 juillet 1977, un protocole de retour au travail entre les parties con-

venait que les syndiqués mettent fin immédiatement au piquetage et autorisent une libre circulation pour les entrées et sorties de l'institution, le tribunal constate que le syndicat n'a pas respecté les termes de l'injonction.

Le syndicat a 30 jours pour verser son amende au ministè-

re des Finances du Québec, à défaut de quoi cette amende pourra être prélevée par voie de saisie.

Dans sa requête, l'Institut Pinel s'était désistée quant à des poursuites vis-à-vis des membres du bureau de direction du syndicat.

St-Augustin: un "non" à un projet municipal

Près de 300 contribuables de Saint-Augustin ont dit, hier, leur opposition au projet du conseil de construire un complexe municipal.

Comme il ne fallait que 234 opposants au projet pour obliger le conseil à décréter un référendum, la décision sera probablement prise à la prochaine séance.

Le projet consiste en la

construction d'un complexe modulaire comprenant un garage et un poste à incendie, une salle communautaire, les bureaux administratifs ainsi que des locaux pour les groupements populaires.

Le projet est évalué à \$1.131.000 et nécessiterait un emprunt à long terme de \$761.000 de la municipalité de Saint-Augustin.

Travailleur suis ton cours
UN COURS, C'EST COURT

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION DE QUÉBEC VOUS RAPPELLE QUE LA PÉRIODE INTENSIVE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FORMATION À TEMPS PARTIEL SE TIENT CETTE ANNÉE AUX ENDROITS SUIVANTS.

Institution de formation (Québec Métro)	Centres d'inscription	Dates	Téléphone
C.S.R. CHALVEAU	Service de l'Éducation des Adultes Pavillon St-Louis 262, Racine, Loretteville	7 août au 8 septembre 1978	842-8467
C.E.C.Q.	Centre de Formation Professionnelle 1050, rue Borne, Québec École Secondaire Louis-Joliet 201, Dorchester nord Pavillon de l'Automobile et de la Coiffure	11, 12, 13, 14 et 15 septembre 1978	681-3512
C.S.R. EASTERN QUEBEC	125, des Commissaires, Québec Quebec High School 945, av. Belvédère	11, 12, 13 septembre 1978	688-8730
C.S.R. JEAN-TALON	Polyvalente de Charlesbourg 800, Place Sorbonne, Charl.	5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 1978	626-2154
C.S.R. LOUIS-FRECHETTE	Polyvalente de Lévis 55, rue des Commandeurs, Lévis	5 au 15 septembre 1978	837-0241
C.S.R. ORLEANS	Polyvalente La Seigneurie 645, avenue du Cénacle	5, 6, 7 septembre 1978	663-2951
C.S.R. DE TILLY	Pavillon Marie-Victorin 1100, Lavigne	5, 6, 9 septembre 1978	657-3141
CEGEP F.-X.-GARNEAU	Cégep François-Xavier-Garneau 1660, boul. de l'Entente, Qué.	6, 7, 8, 9 septembre 1978	688-8310
CEGEP LEVIS-LAUZON	Cégep Lévis-Lauzon 205, Mgr-Bourget, Lauzon	6, 7, 8 et 9 septembre 1978	833-5110
CEGEP LIMOILLOU	Cégep Limoilou 1300, 8e Avenue, Québec	6, 7, 8 et 9 septembre 1978	694-2117
CEGEP STE-FOY	Cégep Ste-Foy 2410, chemin Ste-Foy, Ste-Foy	6, 7, 8 et 9 septembre 1978	657-3710

NOTE: Les cours à temps partiel s'adressent particulièrement aux travailleurs en emploi qui désirent se perfectionner dans leur métier ou occupation.

INFORMATION ET INSCRIPTION

Au Service de l'Éducation des Adultes de votre Commission Scolaire ou de votre CEGEP. À la Commission de Formation Professionnelle.



COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1010, rue Borne
Québec G1N 1L9
687-1265

Ces programmes de formation sont offerts en collaboration avec le MMI et le MEQ.

St-Cyr & Frère Inc.

FONDÉE EN 1922

754 EST. ST-JOSEPH,
QUÉBEC G1K 3C3
TEL.: 522-1233
522-1234

PLACE LAURIER
STE-FOY
QUÉBEC 10
TEL.: 651-7384

Québec, le 29 août 1978

réf.: Système **AKAI**

M. le Parfait Client
Rue de la Satisfaction
Ville du Plaisir Sonore



Cher Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir les données techniques ainsi que les prix concernant les appareils **AKAI** tels que demandés lors d'une précédente lettre.

Le récepteur Akai modèle AA-1020, doté de bandes AM-FM, a une puissance efficace de 2 x 20 W/RMS à 0.3% de distorsion entre 20 et 20,000 HZ, sous une charge de 8 ohms et possède des entrées pour phono, auxiliaire, magnétophone et des sorties pour 2 systèmes de haut-parleurs, ainsi que pour 2 magnétophones.

La table tournante Akai, modèle AP-100C à entraînement par courroie et retour automatique, a un taux de pleurage inférieur à 0.06% et un rapport signal-bruit supérieur à -65 db; de plus, elle est équipée d'une cellule magnétique à pointe diamant d'une traction inférieure à 2 grammes.

Les haut-parleurs Akai modèle SW-127 sont à 2 voies. Un haut-parleur de 8" s'occupe des basses et d'une partie des moyennes fréquences, tandis qu'un tweeter de 2" à grille de dispersion prend la relève dans les moyennes élevées et les hautes fréquences. Doués d'une puissance admissible de 30 watts, ils peuvent s'accommoder de l'ampli Akai AA-1020 avec une grande facilité.

Vous conviendrez qu'un système de cette qualité doit se vendre aux environs de \$830., mais nous pouvons vous l'offrir pour aussi peu que \$709.95, étant donné notre grand pouvoir d'achat. De plus, connaissant la réputation des produits Akai et St-Cyr & Frère, nous sommes assurés que vous aurez et les garanties et l'attention que l'on porte à nos clients.

Espérant que ces informations seront à votre convenance, nous

demeurons,

J. J. Montreuil
Jean-Paul Turangeau

pour St-Cyr & Frère Inc.
Mail St-Roch, Place Laurier
(face au magasin Cardinal)

Le Canada trop tributaire des navires étrangers

HALIFAX (PC) — Le Canada est vulnérable en matière de navigation océanique parce qu'il doit compter presque

exclusivement sur des vaisseaux étrangers. En conséquence, le gouvernement devrait s'efforcer de doter le pays d'une flotte en eau profonde.

Plusieurs participants à un colloque au congrès de l'Association du Barreau canadien ont insisté sur ces points hier.

Parmi eux se trouvaient le vice-amiral R.W. Timbrell, président de Dominion Marine Association, qui groupe les propriétaires des principaux navires marchands battant pavillon canadien; M. Louis Desmarais, ancien président de Canada Steamship Lines; et M. Louis Nuss, porte-parole syndicaliste.

Tous ont signalé la croissance rapide des marines marchandes de l'Union soviétique et de la Chine.

M. Nuss a fait observer que l'URSS n'en avait pas, ou presque, il y a 25 ans, quand le Canada a décidé d'abandonner sa marine. Ce n'est pas le désir de profit qui l'a incité à construire sa marine actuelle, mais l'idée que la capacité de déplacer des marchandises est un instrument de puissance.

Le Canada, a signalé un intervenant, a payé aux étrangers \$3 milliards, l'an dernier, pour le transport de ses marchandises.

M. Timbrell a déclaré qu'advenant la décision du Canada



M. Jacques Viau, de Montréal, président de l'Association du barreau canadien, a demandé aux congressistes réunis à Halifax de contribuer à l'amélioration du climat social.

de réformer sa marine marchande, ce serait une erreur de se limiter aux navires fabriqués au Canada, qui coûtent souvent plus cher que ceux de compétiteurs internationaux.

Il reste cependant, selon M. Timbrell, qu'au pis aller, les chantiers maritimes du pays profiteraient des contrats de réparation et d'entretien.

Lorsqu'au début des années cinquante, le Canada a décidé de se défaire de sa marine marchande à cause des coûts, notre pays occupait le 4e rang au monde dans ce domaine. Aujourd'hui, nous n'avons qu'une demi-douzaine de grands vaisseaux océaniques.

Il demeure toutefois que le Canada est le dixième plus gros client de transport par cargo, et le troisième client de transport en vrac à travers le monde.

M. Nuss a rappelé que les Etats-Unis exigent que le tiers de leurs exportations de céréales à l'Union soviétique soit livré par bateaux américains, alors que le Canada n'a

aucune exigence en ce domaine.

"En transport maritime, le marché libre n'existe pas, et si le Canada continue à le croire,

il sera seul dans sa ligue", a dit M. Nuss.

Lorsque les Nations unies ont voté une résolution selon laquelle le pays vendeur peut assumer 40 pour 100 du trans-

port maritime, le pays acheteur 40 pour 100 également, alors que 20 pour 100 peut être confié à un pays étranger à la transaction, le Canada s'est abstenu de voter, a dit M. Nuss.

Libertés civiles: motion jugée dangereuse rejetée

HALIFAX (PC) — La section des libertés civiles de l'Association du barreau canadien a rejeté hier une motion d'appui à l'Association canadienne des libertés civiles dans sa démarche pour amener Ottawa à utiliser "le processus normal d'application de la loi" dans le cas de policiers de la Gendarmerie royale qui ont enfreint la loi.

gereuse et nuisible la motion, du reste défaite par 18 voix contre 14. Il a exprimé l'avis que la Commission royale McDonald qui enquête sur les méfaits de la GRC pourrait bien trouver que la GRC n'a pas enfreint la loi.

Le juge Jean Dutil, qui a déjà présidé aux travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), a déclaré que quiconque a mal agi devrait être poursuivi en jus-

tice et qu'on ne devrait pas gêner les travaux de la Commission McDonald.

Le président de la section ontarienne de l'Association du barreau canadien, M. Ian Outerbridge, a pour sa part soutenu que les agents de la GRC qui étaient assez stupides pour être pris en délit devraient être poursuivis, et que ceux qui sont assez intelligents pour ne pas s'être fait prendre devraient continuer de faire les mêmes choses.

Le juge Georges Fournier, de Sillery, a qualifié de dan-

COURS DU JOUR OU DU SOIR
COURS COMMERCIAL REGULIER
Secondaire court

COURS DE PERFECTIONNEMENT
Niveau secondaire
Certificat du ministère de l'Éducation

ACCEPTONS GARÇONS ET FILLES
Permis no 669515

ÉCOLE BLUTEAU
475, de la Canardière
Tél.: 524-3215
Bureau de 9 a.m. à 8.30 p.m.
Essai de 15 jours gratuits.

COTE AUX CHOISIS
Un mode de vie!
• air pur
• tranquillité
• espace
Terrains de 20,000 pieds carrés.
Lac Beauport
CANBERT
Tél. 849-2225

DECISION

Ottawa, le 18 août 1978

A la suite de l'audience publique tenue à Ottawa à partir du 12 juin 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante qui entre en vigueur immédiatement.

Décision CRTC 78-590

EAST BROUGHTON (QUEBEC) - 780253100

Câblodistribution L.M.N. Ltée

Demande présentée en vue:

- d'acquiescer les actifs de l'entreprise de télévision par câble desservant East Broughton (Québec) de Louis-Marie Nadeau; et
- d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter l'entreprise de télévision par câble desservant East Broughton (Québec) à la cession de la présente licence émise à Louis-Marie Nadeau.

Tarifs	Tarifs maximaux actuels	Tarifs maximaux projetés
Frais d'installation	\$15.00	\$10.00
Tarif mensuel	\$4.00	Inchangé

Les montants ci-dessus sont les taux maximaux individuels; cependant, le requérant propose des taux spéciaux qui sont énumérés dans la demande.

Service de base (Canaux 2 à 13)
— effectuer une conversion de canal.

DISTRIBUTION ACTUELLE

WMTW-TV	ABC	Poland Spring, Maine
CFCM-TV	TVA	Québec, Québec
CKMI-TV	SRC	Québec, Québec
Emissions communautaires		
CHLT-TV	TVA	Sherbrooke, Québec
CIVQ-TV	ORTQ	Québec, Québec
CKSH-TV	SRC	Sherbrooke, Québec
CBVT	SRC	Québec, Québec
CKTM-TV	SRC	Trois-Rivières, Québec
Service radiophonique		
CKRL-MF	Québec, Québec	
WHOM	Mount Washington, New Hampshire	
CBV-FM	Québec, Québec	
CHOI-FM	Québec, Québec	
CITE-FM-1	Sherbrooke, Québec	

Décision: **APPROUVE**

Le Conseil accordera une licence à Câblodistribution L.M.N. Ltée, expirant le 31 mars 1981, aux conditions qui y seront spécifiées et à la cession de la licence en cours accordée à Louis-Marie Nadeau.

La licence est sujette à la condition que le titulaire possède, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation.

Cette approbation est sujette à la certification technique du ministère des Communications.

TRING JONCTION (QUEBEC) - 780254900

Câblodistribution L.M.N. Ltée

Demande présentée en vue:

- d'acquiescer les actifs de l'entreprise de télévision par câble desservant Tring Jonction (Québec) de Louis-Marie Nadeau; et
- d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter l'entreprise de télévision par câble desservant Tring Jonction (Québec) à la cession de la présente licence émise à Louis-Marie Nadeau.

Tarifs	Tarifs maximaux actuels	Tarifs maximaux projetés
Frais d'installation	\$15.00	Inchangé
Tarif mensuel	\$5.50	\$5.00

DISTRIBUTION ACTUELLE

WMTW-TV	ABC	Poland Spring, Maine
CFCM-TV	TVA	Québec, Québec
CKMI-TV	SRC	Québec, Québec
Emissions communautaires		
CHLT-TV	TVA	Sherbrooke, Québec
CIVQ-TV	ORTQ	Québec, Québec
CKSH-TV	SRC	Sherbrooke, Québec
CBVT	SRC	Québec, Québec
Service radiophonique		
CKRL-MF	Québec, Québec	
CBV-FM	Québec, Québec	
CHOI-FM	Québec, Québec	

Décision: **APPROUVE EN PARTIE**

Le Conseil accordera une licence à Câblodistribution L.M.N. Ltée, expirant le 31 mars 1980, aux conditions qui y seront spécifiées et à la cession de la licence en cours accordée à Louis-Marie Nadeau.

La licence est sujette à la condition que le titulaire possède, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation.

Cette demande comprend une diminution du tarif mensuel de \$5.50 à \$5.00. Le Conseil fait remarquer au titulaire qu'il est autorisé à exiger un tarif mensuel de ses abonnés jusqu'à un maximum de \$5.50 et qu'il peut exiger un montant moindre s'il le désire, sans autorisation préalable du Conseil. Par conséquent cette demande est REFUSEE.

Cette approbation est sujette à la certification technique du ministère des Communications.

Lise Oulmet
Secrétaire général

POUR \$1200* DE MOINS, UNE MAZDA GLC VOUS OFFRE DES AVANTAGES QUE N'OFFRE PAS LA VW RABBIT.

La VW Rabbit est l'une des meilleures petites voitures économiques qu'on puisse actuellement acheter. C'est aussi l'une des plus chères.

Si vous avez trop d'argent, à quoi bon vous en faire? Par contre, si vous trouvez qu'à \$5545* une voiture n'est plus tout à fait économique pour vous, vous devriez peut-être en chercher une autre. Comme la Mazda GLC Deluxe.

La principale raison de songer à la GLC c'est qu'à plusieurs points de vue elle vaut bien la VW Rabbit mais coûte quelque \$1200 de moins. Pour vous donner une bonne idée de la valeur de la GLC Deluxe, comparons-la à la Rabbit. Pas à la Rabbit ordinaire, à la Rabbit Deluxe. D'abord, jetons un coup d'oeil au tableau comparatif. On s'accorde généralement à dire que la VW Rabbit est l'une des petites voitures les mieux équipées. Pourtant, à ce point de vue, la GLC est sa rivale.

De nos jours, une voiture économique devrait vous garantir une grande économie d'essence. Dans ce domaine, la VW Rabbit se classe bien. Elle roule jusqu'à 72 km/gal sur la route et 47 km/gal en ville.** C'est presque aussi bien que la GLC qui atteint 78 km/gal sur la route et 63 km/gal en ville.**

Quant à la maniabilité, la VW offre une direction très souple. Elle se compare presque à celle de la GLC, mais pas tout à fait. Voyez plutôt: la Rabbit a un rayon de braquage de 31,2 pieds, mais celui de la GLC n'est que de 29,2 pieds.

Qu'est-ce que ça veut dire? Tout simplement que la GLC est plus maniable

dans la circulation intense et qu'elle entre et sort plus facilement des stationnements serrés.

Aujourd'hui une petite voiture ne doit pas avoir un intérieur trop exigü. Les occupants ne doivent pas y étouffer. La VW Rabbit et la GLC vous offrent toutes deux des intérieurs spacieux. (La GLC l'emporte pour certaines dimensions et la Rabbit pour d'autres.) Malheureusement, plusieurs petites voitures n'offrent pas autant d'espace.

De même, la GLC et la Rabbit offrent toutes deux beaucoup d'espace de chargement. La différence, c'est que la GLC offre un avantage supplémentaire que n'offre pas la VW Rabbit. Les sièges arrière sont séparés. Vous pouvez abaisser complètement le dossier des sièges arrière pour profiter d'un plancher

TABLEAU COMPARATIF DES CARACTÉRISTIQUES STANDARD DE LA GLC DELUXE	GLC DELUXE	RABBIT DELUXE
SIÈGES ARRIÈRE SÉPARÉS	OUI	NON
DÉVERROUILLAGE ÉLECTRIQUE DU HAYON	OUI	NON
LAVE-GLACE ET ESSUIE-GLACE À L'ARRIÈRE.	OUI	NON (OPTION L105)
VITRES TEINTÉES	OUI	NON (OPTION L105)
VERROUILLAGE DU RÉSERVOIR	OUI	NON
ODOMÈTRE JOURNALIER	OUI	NON
AVANCE AUTOMATIQUE DU SIÈGE AVANT (MODÈLE 2 PORTES)	OUI	NON
COMMANDES D'ÉCLAIRAGE ET D'ESSUIE-GLACES MONTÉES SUR LA COLONNE DE DIRECTION	OUI	PARTIELLEMENT
PNEUS À FLANC BLANC	OUI	NON

de chargement, mais vous pouvez aussi n'en abaisser qu'un pour laisser ainsi une place à l'arrière pour un troisième occupant.

Les deux voitures offrent une excellente visibilité. Toutes deux vous offrent des sièges-baquets à dossiers entièrement inclinables. L'une et l'autre offrent des servofreins à disque à l'avant. Ces deux voitures ont été bien pensées et soumises à une inspection rigoureuse. Sans parler des autres étapes, au seul montage final, une GLC ne subit pas moins de 2,500 vérifications. A vrai dire, comme nous l'affirmons plus haut, la GLC vaut bien la VW Rabbit à plusieurs points de vue.

Cela amène donc une question importante. Si la GLC s'approche tellement de la Rabbit qui n'est pas du tout dans la même gamme de prix, imaginez-vous un peu comment la GLC se compare aux voitures de sa gamme de prix. Est-il un besoin d'insister?

MAZDA GLC

Bien pensée... à bien y penser!



MAZDA

*Les comparaisons de prix s'appuient sur les prix de détail suggérés par les fabricants (GLC Deluxe 2 portes et VW Rabbit Deluxe 2 portes) connus au moment de la publication. **D'après les essais effectués selon les méthodes approuvées de Transport Canada, avec une GLC à boîte de vitesses manuelle à quatre rapports. La consommation réelle que vous obtiendrez dépendra de l'état de votre voiture et de son équipement, de même que de vos habitudes de conduite et des conditions de conduite.

CHATEL AUTOMOBILES LTEE
1350 Bouvier, Charlesbourg
Tél.: 628-6338

A. LACHANCE AUTOMOBILE INC.
529 Route Kennedy, Lévis
Tél.: 837-8897

JACQUES GIRARD AUTOMOBILES INC.
658 Graham Bell, Ste-Foy
Tél.: 687-0753

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

DES BAS PRIX PLEIN LES JAMBES!



Spécial
16.⁹⁷

Spécial
16.⁹⁷

Spécial
19.⁹⁷

Spécial
19.⁹⁷

Vive le velours côtelé!

Pantalon pour jeunes hommes

Pantalon de velours côtelé large, donnant un aspect lustré. En marine, beige, brun, gris ou noir. Modèle à poches biaisées et jambes régulières ou plus larges. Tailles 28 à 38. Rég. 25.00.

Spécial

Pantalon pour teens

Pantalon de velours côtelé large, avec 2 poches et 2 élastiques à la taille. Tissu 100% coton. Offert en marine, brun, noir, beige ou gris. Tailles 26 à 32. Rég. 23.00

Spécial

Pantalon pour garçons

Pantalon de velours côtelé large, 100% coton. Offert en noir, brun ou marine. Tailles 7 à 16 ans. Rég. 20.00

Spécial

Pantalon pour fillettes

Pantalon de velours côtelé large, à quatre poches, de marque connue. Tissu 100% coton. Offert en marine, brun, noir ou beige. Tailles 8 à 14 ans. Rég. 20.00

Spécial

19.⁹⁷

16.⁹⁷